

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 57^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 9 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

1. — Loi de finances pour 1980 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 9750).

Universités.

M. Coulais, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Le Pensec, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Rappel au règlement : MM. Clément, le rapporteur pour avis.

MM. Schnelzer,

Ralite,

Comiti,

Mexandeau,

Muller,

M^{me} Privat,

MM. Andrieu, Mexandeau,

Berest,

Devaquet.

M^{me} Saunier-Seïtè, ministre des universités.

Rappel au règlement : MM. Mexandeau, le rapporteur spécial.

★ (1 f.)

Etat B.

Titre III (p. 9766).

Amendement n° 414 de M. Xavier Deniau : MM. Xavier Deniau, le rapporteur spécial, Mme le ministre, MM. Ralite, le rapporteur pour avis. — Retrait.

Adoption du titre III.

Titre IV. — Adoption (p. 9769).

Etat C.

Titres V et VI — Adoption (p. 9769).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 9769).

PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI,

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1980

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290, 1292).

UNIVERSITES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des universités.

La parole est à M. Claude Coulais, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Claude Coulais, rapporteur spécial. Monsieur le président, madame le ministre des universités, mes chers collègues, le projet de budget des universités pour 1980 est un bon budget parce qu'il contient d'importantes mesures en vue de l'adaptation des universités aux missions que la France est en droit d'attendre de son élite intellectuelle.

Oh ! certes, sa progression n'est que de 10,6 p. 100, c'est-à-dire qu'elle est inférieure à celle de l'année précédente et à celle du budget général de l'Etat. Son pouvoir global d'intervention est donc seulement maintenu. Mais son utilité et son efficacité sont accrues et améliorées par un ensemble de nouvelles mesures cohérentes et par un nouvel effort d'adaptation aux évolutions de notre société. C'est à leur examen que je consacrerai mon propos.

Tout d'abord, on constate une amélioration de la situation et du statut des universitaires. Cette préoccupation est légitime, puisque 73 p. 100 du budget des universités sont affectés à la rémunération des 116 000 enseignants, chercheurs et personnels administratifs.

C'est donc sur une meilleure organisation de l'ensemble de ces personnels qu'est concentré le premier effort prioritaire du ministère avec 878 millions de francs de mesures nouvelles et la création de 1 795 emplois supplémentaires affectés à l'enseignement, à la recherche et à l'encadrement.

La carrière universitaire était bloquée. En quatre ans, madame le ministre, vous l'avez aérée et vous en avez élargi les perspectives, puisque 8 000 universitaires auront bénéficié de l'accès au grade supérieur par les transformations d'emplois que vous avez opérées.

La recherche au sein des universités et du C. N. R. S. a bénéficié de la même impulsion puisque, pour 1980, plus de 600 emplois sont créés ou améliorés. A cette action budgétaire quantitative, vous avez ajouté une action réglementaire pour donner plus de clarté et d'unité au statut des professeurs d'université.

Le deuxième élément positif de ce projet de budget, qui constitue en même temps une mesure nouvelle, se caractérise par un meilleur entretien du patrimoine universitaire. Ce patrimoine est important puisque plus de 10 000 000 de mètres carrés ont été construits en vingt ans. C'est un patrimoine national qu'il faut bien entretenir.

En 1978, l'Etat ne consacrait à cette tâche qu'une centaine de millions, ce qui était insuffisant. En 1980, ce chiffre sera doublé. Avec un crédit d'entretien de 209 millions au projet de budget pour 1980, soit une augmentation de 60 p. 100 par rapport à 1979, le ministère des universités se rapproche du crédit-objectif souhaitable de 1 p. 100 de la valeur du patrimoine. La commission des finances voit ainsi se concrétiser la recommandation qu'elle vous avait adressée, madame le ministre, depuis deux ans.

Troisième élément positif de ce budget, le développement de la recherche universitaire.

Plus de 4 milliards de francs sont affectés à la recherche universitaire, soit 27 p. 100 du budget des universités.

En 1980, celle-ci ne bénéficiera pas seulement d'un accroissement du nombre des emplois scientifiques, que j'ai brièvement évoqué, mais aussi d'un accroissement des équipements et d'une meilleure organisation.

Au sein du C. N. R. S., la progression des crédits d'équipement d'une année sur l'autre est de 19 p. 100 pour le matériel lourd et de 17 p. 100 pour le matériel moyen, ce qui permettra de mettre en œuvre de nouvelles techniques vers de nouveaux thèmes.

Parallèlement, l'orientation de la recherche vers des choix scientifiques prioritaires est aidée.

Vous développez aussi, madame le ministre, une politique de décentralisation scientifique en affectant aux pôles régionaux de développement scientifique des moyens accrus et 80 p. 100 des créations d'emplois de chercheurs. C'est une révolution douce contre l'une des formes du « mal français ». La recherche d'une meilleure décentralisation doit être certainement un objectif constant du Gouvernement.

Enfin, comment ne pas souligner l'espoir que porte en germe la réforme des structures de la recherche que vous avez appliquée avec ténacité pour en renouveler les méthodes et en valoriser le potentiel par une meilleure coordination ?

Outre ces points forts du budget, trois autres orientations méritent d'être soulignées.

D'abord, l'importance des crédits de l'informatique — 44 millions de francs — qui permettra de franchir une nouvelle étape significative de mise en place du schéma informatique sur l'ensemble de la France. Je souhaite, à cet égard, madame le ministre, que le lieu d'implantation des centres régionaux soit rapidement choisi puisqu'il peut induire des décisions dans d'autres domaines.

Soulignons ensuite le premier réajustement des bourses aux étudiants, puisque nous constatons une augmentation de 8 p. 100 du taux des bourses au 1^{er} octobre 1979, un relèvement de 15 p. 100 des plafonds de ressources pour en bénéficier et une augmentation de 10 p. 100 du nombre des boursiers.

Soulignons enfin l'effort pour les bibliothèques, car leurs crédits sont en augmentation de 15 p. 100, ce qui permettra d'améliorer la situation des personnels et des moyens matériels.

J'observe cependant que cet accroissement de moyens profitera plus à la Bibliothèque nationale — ce qui était d'ailleurs légitime et nécessaire — qu'aux bibliothèques universitaires de province.

Il a été suggéré à cet égard de réviser les droits d'inscription inchangés depuis huit ans. Leur réajustement permettrait probablement d'acquiescer plus de volumes, alors que les bibliothèques universitaires, notamment en province, n'en acquiescent pas assez. C'est une mesure réglementaire sur laquelle je me permets d'appeler votre attention.

Cette appréciation positive de votre action, madame le ministre, signifie-t-elle que les universités soient désormais sans problèmes majeurs ? Nous ne le pensons pas, comme vous-même d'ailleurs.

Aussi la commission des finances appelle-t-elle votre attention sur les recommandations qu'elle a votées à l'unanimité ou à une large majorité.

Les voici.

Il faut d'abord continuer d'adapter les enseignements supérieurs et la recherche aux besoins de l'économie.

Certes, beaucoup a déjà été fait. Mais il reste encore beaucoup à entreprendre. Dans un article paru en mars 1979, vous déclariez, madame le ministre, que l'économie française était placée devant une alternative, innover ou régresser, et que l'innovation reposait sur une mobilisation et sur une plus grande ouverture de l'Université. C'est vrai.

Cette mobilisation et cette orientation des universités sont en cours avec le développement des formations à finalité professionnelle, l'essor des écoles nationales d'ingénieurs, le renforcement des instituts universitaires de technologie, les contrats université-industrie, la formation continue et quelques expériences d'enseignement alterné.

Dix ans après avoir douté d'elle-même, l'Université a repris confiance dans son potentiel de formation adaptée et de développement.

C'est donc davantage une amplification de l'action engagée qu'une réorganisation qui est aujourd'hui nécessaire et c'est dans cette perspective que trois recommandations de la commission des finances ont été adoptées. Je vous les présenterai sous forme de questions.

Comment pensez-vous, en 1980, développer à nouveau l'ouverture des universités sur les entreprises et l'économie ? Comment pensez-vous donner de nouvelles impulsions et de nouveaux supports à cette action de longue haleine ? Le monde scientifique et le monde universitaire restent encore trop cloisonnés. Quelles initiatives prévoyez-vous de prendre pour faire tomber des barrières, regrouper des efforts, valoriser la formation continue ?

En deuxième lieu, pensez-vous préciser dès maintenant les grandes lignes de la politique que vous voulez adopter en matière d'habitation des formations universitaires pour mieux les adapter aux besoins nationaux et régionaux ?

En avril 1979, vous avez repoussé au 1^{er} octobre 1980 les décisions sur les demandes d'habilitation présentées par les universités. Ces demandes sont nombreuses et les universités sont inquiètes de ce report, parce qu'elles craignent que leurs projets de filières nouvelles ne s'enlisent dans des procédures souvent longues et compliquées ou ne soient refusées faute de moyens. Or, la plupart de ces demandes répondent à des besoins et manifestent une volonté de contribuer à des fonctions adaptées et au développement économique.

J'aimerais, sur ce point, avoir des précisions.

En troisième lieu, quels seront les axes d'action pour l'efficacité de la recherche ? Nous y attachons avec vous la plus grande importance à l'heure où les nations occidentales doivent compter d'abord sur l'exportation de leurs découvertes, de leurs brevets et de leur technologie.

Il faut ensuite poursuivre l'amélioration de la gestion des universités, engagée résolument depuis quatre ans.

Si la commission des finances vous donne acte avec plaisir, madame le ministre, des mesures positives prises en réponse à ses recommandations, notamment en ce qui concerne l'aide aux étudiants, la maintenance du patrimoine et deux problèmes ponctuels, elle appelle, cette année, votre attention sur trois questions.

D'abord, l'engagement des autorisations de nouveaux programmes de construction. Ceux-ci certes sont moins nombreux et moins importants que les années précédentes, puisque les besoins sont moindres. Cela explique la faible progression des investissements dans le budget. Mais il nous est apparu que l'engagement effectif de ces nouveaux programmes, qui répondent, pour la plupart, à des besoins de regroupement et de décentralisation, s'effectue avec des délais trop longs. C'est une source d'accroissement des coûts, un frein à l'adaptation des établissements universitaires et une cause d'irritation justifiée en province. J'ajoute que, si le ministre du budget freinait trop ces programmes, il ferait un mauvais calcul, puisque les coûts augmenteraient.

J'insiste donc en mon nom et au nom de la commission des finances, pour que les marchés soient conclus plus rapidement et les premières pierres posées plus vite.

En deuxième lieu, la commission des finances a été très surprise du retard pris par la rémunération des cours et des heures complémentaires par rapport à l'évolution des traitements de la fonction publique. Elle vous demande d'y remédier par un ajustement, mais aussi en prenant les mesures nécessaires au paiement plus régulier des vacances des professeurs.

De telles mesures sont tout à fait nécessaires après la remise en ordre que vous avez opérée dans les attributions d'heures complémentaires et dans la définition des obligations de service des enseignants ; mais elles le sont aussi, si l'on veut attirer vers les universités des professionnels de qualité venant de l'extérieur.

La pause constatée dans le projet de budget pour 1980 doit être temporaire.

Dois-je ajouter que ces mesures devraient s'appliquer de la même façon à tout le monde, y compris à certains hauts fonctionnaires donnant des enseignements à la fondation nationale des sciences politiques ?

Je me demande d'ailleurs s'il n'y a pas là un moyen de financement qui aurait été plus judicieusement employé pour accroître le déblocage des carrières des personnels techniques titulaires de laboratoire, puisque ces personnels sont moins bien traités que les enseignants dans votre projet de budget.

Enfin, en ce qui concerne l'aide aux étudiants, nous souhaitons que la valeur des bourses en francs constants soit préservée et, si possible, un peu augmentée. Est-ce votre intention ? Ou bien avez-vous délibérément choisi de privilégier l'aide indirecte ?

Parce que le budget des universités est un budget volontariste et bien orienté, la commission des finances vous propose, mes chers collègues, de l'adopter.

Parce que l'équilibre de la France est, en partie, lié à sa capacité de création et d'innovation, nous demandons que l'Université continue d'y apporter sa plus large contribution. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la république.)

M. le président. La parole est à M. Le Penec, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Louis Le Penec, rapporteur pour avis. Madame le ministre, mes chers collègues, l'excellente analyse financière, à laquelle a procédé M. Coulais, me dispensera de donner de nouveau les grandes orientations du projet de budget pour 1980 qui, on me permettra de le dire, est un des plus mauvais budgets que les universités aient eu à connaître dans un passé récent. C'est, sur plus d'un point, un budget de régression.

La forte diminution en francs constants des crédits de fonctionnement alloués aux établissements compromet la qualité même de notre enseignement supérieur.

La faiblesse continue des crédits d'équipement pour la recherche universitaire entraîne une lente et irréversible dégradation de notre patrimoine de recherche.

L'indigence des créations d'emplois d'enseignant augure mal de la volonté affichée par le ministère de mettre en place une politique de recrutement.

Pour ce qui est des personnels, le projet de budget pour 1980 ne comporte pas d'innovations particulières. Le ministère des universités achève cette année la stabilisation des personnels hors statut commencée en 1977. Nous avions, en son temps, souligné les aspects positifs de cette mesure : 1 126 personnes jusqu'alors rémunérées sur les budgets de fonctionnement des universités et du C.N.R.S. seront intégrées sur le budget de l'Etat en 1980. Nous serions sensibles au fait que ne soient pas exclues certaines catégories particulières de personnels, je pense notamment au personnel administratif, technique, ouvrier et de service des centres de formation continue.

Les transformations d'emplois connaîtront en 1980 un certain regain. Je me serais pleinement réjoui de ces transformations si je n'avais été conduit, à me poser quelques questions et à faire quelques observations.

Le rythme des transformations d'emplois du budget de 1980 est si différent de celui des budgets antérieurs qu'on ne peut s'empêcher, en premier lieu, de penser qu'il s'agit, tout à la fois, de l'apogée et de la fin de la politique commencée il y a quatre ans.

Où en est, dès lors, le « plan de transformation d'emplois d'assistants en maîtres assistants » dont avait parlé le ministre, lors de son audition par notre commission en octobre 1978 ?

On rappellera simplement qu'il y avait encore, en 1978, 11 000 assistants inscrits sur la liste d'aptitude et 4 350 enseignants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maîtres de conférences.

Je m'étonne enfin des procédés utilisés par le ministère pour réaliser les transformations d'emplois décidées chaque année sur le budget. Selon quels critères les diverses transformations

d'emplois ont-elles été réparties entre les disciplines et entre les universités ? Que dire également de cette procédure pour le moins singulière des « emplois susceptibles d'être vacants » et qui consiste à offrir aux différents concours de recrutement plus de postes qu'il n'en est budgétairement inscrit ?

Mais le projet de budget recèle deux points noirs en matière de personnels. D'abord, les vacataires. On chercherait en vain la moindre indication chiffrée sur le nombre de vacataires et on se garde bien d'évoquer aujourd'hui l'intégration de certains de ces personnels, comme on en avait laissé entrevoir la possibilité l'an dernier. C'est, semble-t-il, oublier un peu vite que pendant des années on n'a pas négligé le recours à ces personnels pour assurer les enseignements techniques que l'on souhaitait développer. Il ne s'agit pas d'intégrer l'ensemble des personnels vacataires en fonction dans les universités — qui regroupe des catégories très diversifiées au demeurant — mais de prévoir l'intégration de ceux qui remplissent en matière d'enseignement et de recherche les conditions normales de nomination dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Second point noir : le recrutement d'enseignants. Le projet de budget pour 1980 n'apporte pas de réponse aux questions graves qui se posent en matière de recrutement de personnels enseignants. Pis encore, il est sur ce point le plus mauvais budget que l'enseignement supérieur ait eu à connaître au cours des quinze dernières années. Trente trois emplois nouveaux d'enseignant seulement seront proposés à la rentrée prochaine dans les disciplines littéraires, scientifiques, juridiques pour les soixante-dix universités françaises ! Rapporté à l'effectif global des enseignants supérieurs actuellement en fonctions, le nombre des créations d'emplois prévues pour 1980, représente 0,1 p. 100 des différents corps concernés. Qui peut raisonnablement prétendre à un renouvellement satisfaisant des corps enseignants avec un taux aussi bas, alors que dans un domaine voisin, celui de la recherche, on retient généralement le pourcentage de 3 p. 100 pour définir les créations annuelles de postes de chercheurs.

On assiste depuis trop longtemps maintenant à un fléchissement des créations d'emplois pour que je me permette de lancer aujourd'hui un véritable cri d'alarme.

On ne peut priver impunément l'Université et la recherche française des capacités intellectuelles et inventives des générations montantes.

L'indigence des créations d'emplois d'enseignant entraîne un vieillissement rapide de notre potentiel universitaire, qui ne va pas manquer de se traduire, dans peu de temps, par des conséquences néfastes sur le niveau culturel du pays tout entier : 83 p. 100 des professeurs de médecine, 81 p. 100 des professeurs de lettres, 65 p. 100 des professeurs de pharmacie et 60 p. 100 des professeurs de sciences ont plus de cinquante ans. Un tiers des professeurs de lettres et de médecine ont plus de soixante ans.

Comment le ministère, avec un aussi faible pourcentage de créations d'emplois, pourra-t-il, par ailleurs, assurer, dans le cadre du renouveau prochain des habilitations pour les second et troisième cycles, le développement des nouvelles filières professionnelles qu'il prône ?

Lors de votre audition par la commission, vous avez annoncé, madame le ministre, l'élaboration d'un plan de recrutement des enseignants pour 1981. Pourquoi avoir tant attendu ?

J'aborde le sort réservé aux étudiants en parlant des crédits d'action sociale qui vont connaître pour la troisième année consécutive une augmentation globale voisine du taux de la hausse des prix, soit une simple reconduction en francs constants.

Les crédits de l'aide indirecte progresseront en 1980 de 11,60 p. 100. Est-il normal que ceux destinés aux bourses ne soient pas totalement utilisés ? Est-il normal que pour la première fois, le taux budgétaire moyen des bourses soit inférieur aux dépenses courantes d'un étudiant qui vivrait uniquement dans une résidence et se nourrirait dans un restaurant universitaire ?

La légère augmentation des effectifs de boursiers que nous notons cette année ne serait-elle qu'un simple accident au regard de la diminution constante des effectifs depuis 1963 ?

Nous souhaiterions que le ministère des universités nous montre par des actions concrètes qu'il n'est pas indifférent aux conditions de vie des étudiants.

Les craintes du rapporteur sur l'avenir de la recherche universitaire trouvent de quoi s'alimenter dans le budget de 1980. Si l'on tient compte des changements d'imputation budgétaire, le taux de progression sera en 1980 de 9,5 p. 100, c'est-à-dire nettement inférieur à celui de 1979 — 13 p. 100 — et en tout cas insuffisant pour compenser la hausse moyenne des coûts.

La situation risque encore d'être aggravée par l'élaboration d'une carte universitaire. A nos yeux, toute conception étiquée de celle-ci qui ne prendrait pas en compte la recherche conduirait délibérément à la ruine des laboratoires universitaires de recherches qui souffrent déjà d'asphyxie financière.

Cette année, la politique de recherche a été dominée par la réforme attendue du C.N.R.S. qui a fait l'objet de trois décrets récents. Cette réforme a créé un certain malaise chez les chercheurs et plus encore chez les ingénieurs, les techniciens et les personnels administratifs.

La réforme soulève, à nos yeux, plus de questions qu'elle ne semble résoudre de problèmes. Nous nous félicitons de l'apparition de personnalités scientifiques au conseil d'administration et à la direction du C.N.R.S. Mais rien dans la réforme ne permet de répondre aux grands problèmes, tels que les collaborations entre l'Université et le C.N.R.S., l'amélioration des contacts entre les grands groupes de disciplines, et encore moins l'élaboration d'une politique scientifique.

On peut regretter aussi le cloisonnement créé entre les institutions d'évaluation de la recherche et les organes de décision.

Il est peu probable que le nouveau président du C.N.R.S., en dépit de sa bonne connaissance du sujet et de sa claire volonté, dispose, par ces textes, des moyens nécessaires à une action de développement de la recherche. Sans doute aurait-il été mieux armé si la réforme avait été élaborée après étroite concertation avec la communauté scientifique et si l'on avait tenu compte de l'avis des présidents des commissions du C.N.R.S. et des représentants du personnel.

On pourrait évoquer encore la séparation entre l'orientation scientifique d'une part, la gestion de l'autre. L'exclusion du comité national des personnels techniciens et administratifs et l'extrême parcellisation des tâches qui découlent du nouveau régime, ne vont pas tarder à montrer leurs effets nocifs.

Il ne nous paraît pas judicieux de cloisonner les fonctions de chercheur d'un côté et de technicien de l'autre.

S'agissant des équipements, et sans revenir sur l'analyse des crédits, je ferai observer que l'accent prétendument mis sur l'entretien et la sécurité des bâtiments se fait au détriment des constructions nouvelles ou des reconstructions de locaux.

La situation est encore aggravée pour les quelques années qui viennent par les projets concernant la Bibliothèque nationale.

En conclusion, le rapporteur se doit de dire que le projet pour 1980 ne permettra pas aux universités de faire face aux nombreuses missions qui leur sont dévolues. Il sacrifie trop à l'austérité budgétaire.

Cela nous paraît d'autant plus regrettable, qu'en cette période économique incertaine, l'Université constitue un incontestable investissement d'avenir. La politique menée depuis quatre ans n'hésite pas, au demeurant, à revenir sur les acquis universitaires de 1968.

Il s'agit, bien sûr, de ce qui devait être la « Nuit du 4 août » et se révéla tout simplement la fin de la loi d'orientation. Je veux parler de la réforme du statut de certains enseignants décidée en plein cœur de l'été et qui m'apparaît comme un coup porté à l'autonomie des universités et à la loi d'orientation dans son ensemble.

Il ne faut pas se cacher, en effet, que les nouvelles modalités de recrutement des enseignants retirent, aux établissements et à leurs instances, un des moyens essentiels d'orienter les enseignements, de lancer de nouvelles recherches et de développer une politique originale. Tout cela aboutit à un encadrement rigide des établissements qui empêche toute prise de responsabilité des universités. C'est à terme également une redistribution des pouvoirs à l'intérieur des établissements.

Votre politique, madame le ministre, s'accompagne enfin d'un style que l'Université et le Parlement se doivent de faire remarquer. J'ai suffisamment donné, dans mon rapport écrit,

d'exemples de ce que je qualifie de désinvolture pour ne pas y revenir plus longuement. Ne croyez-vous pas que la représentation nationale et l'Université pouvaient espérer mieux ?

Elles étaient en droit d'attendre, à défaut d'un changement de politique, un changement de style qui pouvait au moins se manifester par la prise en considération des observations votées par la commission des affaires culturelles.

M. Louis Mexandeau. Il y a longtemps que nous avons perdu toute illusion !

M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis. La commission, contre l'avis de son rapporteur, a adopté le projet de budget.

Rappel au règlement.

M. Pascal Clément. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Clément, pour un rappel au règlement.

M. Pascal Clément. Monsieur le président, pour éclairer l'Assemblée, je voudrais demander à M. Le Pensec...

M. le président. Monsieur Clément, je vous ai donné la parole pour un rappel au règlement et non pour poser une question.

M. Pascal Clément. ...s'il a présenté son avis, ou son réquisitoire, en son nom personnel, au nom du parti socialiste ou au nom de la commission des affaires culturelles.

Tel est le rappel au règlement que je voulais faire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Le Pensec, vous avez été interpellé. Vous pouvez répondre très rapidement, encore que cela ne soit pas conforme aux habitudes.

M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis. Si M. Clément avait été présent en commission le jour où nous avons débattu du projet de budget, il aurait pu remarquer que je n'ai employé à la tribune aucune expression ou aucun terme qui n'ait été prononcé en commission. (Protestations sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Joseph Comiti. Mais pas du tout ! C'est parfaitement faux.

M. Louis Mexandeau. Non, c'est exact.

M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis. Je le répète : il n'est pas un mot de mon intervention à la tribune qui n'ait été prononcé en commission. Et mon rapport n'a pas fait l'objet de la moindre remarque de la part des parlementaires de la majorité présents en commission. Je vous mets au défi de citer un mot de mon intervention qui ne figure pas dans le rapport de la commission des affaires culturelles.

Universités (suite).

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Schneider.

M. Jean-Louis Schneider. Madame le ministre, mesdames, messieurs, M. Le Pensec vient de nous dire que le projet de budget pour 1980 était le plus mauvais des budgets qui ait jamais été présenté, mais comme il n'a jamais, en son nom personnel, invité l'Assemblée à en voter un, son jugement n'engage que lui.

Ayant assisté aux ravages de la commission des affaires culturelles, je peux assurer que son rapport est un rapport

personnel et qu'il ne reflète en rien l'opinion des commissaires de la majorité qui, en définitive, ont adopté le projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Pascal Clément. Merci !

M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis. Mais c'est exactement ce que j'ai dit, et c'est imprimé en toutes lettres en tête de mon rapport écrit !

M. Jean-Louis Schneider. Si la majorité a pris cette position, c'est parce que votre budget, madame le ministre, s'inscrit dans la continuité d'une politique qu'avec le soutien de l'Assemblée vous menez depuis plusieurs années.

En premier lieu, vous voulez transformer l'Université et l'adapter au monde moderne. Vous savez combien le Parlement est attaché à ce que l'Université puisse s'intégrer dans le monde économique d'aujourd'hui et qu'elle puisse former pour demain ceux qui feront tourner la « machine France ». Or vous avez su rapprocher l'Université des réalités, tout en maintenant son autonomie, contrairement à ce que craint M. Le Pensec. Pour mener à bien cette politique importante, l'Assemblée vous a accordé à plusieurs reprises sa confiance, et ce sera encore le cas aujourd'hui.

Vous avez tenu les engagements que vous aviez pris à l'égard des personnels, aussi bien en ce qui concerne les créations de postes que les transformations d'emplois. L'effort sans précédent qui est accompli cette année ne marque pas, quoi qu'en pense M. Le Pensec, la fin d'un effort, mais, au contraire, la continuation d'une politique pour laquelle vous êtes battue, et nous vous félicitons de continuer dans cette voie.

C'est ainsi que 2 100 postes d'assistant seront transformés en postes de maître assistant, 800 postes de maître assistant en postes de maître de conférence, 100 postes de maître de conférence en postes de professeur et que 450 transformations interviendront pour les non-enseignants. Dans quel autre budget accomplit-on un tel effort en faveur des personnels ?

Toutefois, tout budget comporte des points plus sombres que d'autres, et j'aimerais appeler plus particulièrement votre attention, après le rapporteur spécial de la commission des finances, sur l'entretien des bâtiments.

Vous avez à gérer un patrimoine considérable. Or, d'une manière générale, l'Etat ne sait pas conserver en bonne santé, si je puis dire, les bâtiments publics.

La lente dégradation des édifices coûteux qui ont été construits au cours des dernières années vous obligera un jour à consentir des sacrifices budgétaires qui seront sans commune mesure avec les moyens dont vous disposez.

Il convient donc de mener une politique très sérieuse — on en voit d'ailleurs l'amorce dans ce projet de budget — avec un plan pour plusieurs années, afin qu'on sache exactement où l'on va en ce qui concerne la sauvegarde de ce patrimoine important.

Vous avez réalisé un effort considérable pour la Bibliothèque nationale, et l'on ne peut que s'en réjouir. Ainsi pourront être préservés des documents qui se dégradaient et risquaient d'être définitivement perdus. L'effort accompli permettra de sauvegarder ce patrimoine artistique et culturel de notre pays.

Mais la création, en 1978, de l'Agence universitaire de documentations et d'informations scientifiques et techniques — l'A.U.D.I.S.T. — ne doit pas vous conduire à négliger les bibliothèques universitaires. En effet, nos étudiants et nos chercheurs ont besoin, à tout moment, de pouvoir se référer aux ouvrages les plus récents et aux collections les plus à jour. Il ne faudrait pas que la réorganisation en cours leur fasse perdre pied dans ces bibliothèques et les incite à rechercher ailleurs la documentation qu'ils ne pourraient pas y trouver. Je sais que l'effort considérable que vous accomplissez permettra de remettre en ordre l'ensemble de ces bibliothèques, mais je pense que ce point méritait d'être souligné aujourd'hui.

Un mot de l'équipement, et notamment de celui des instituts universitaires de technologie. Certains de ces établissements qui rencontrent un succès extraordinaire auprès des étudiants souff-

frent de ne pouvoir s'élargir, et certains ont vu se créer jusqu'à cinq départements nouveaux sans qu'aucune construction nouvelle ait été prévue. Il serait bon d'étudier ce problème.

On a longuement parlé de la carte universitaire à la réalisation de laquelle nous sommes très attachés pour assurer la qualité des enseignements qui seront dispensés en France. Mais il ne faudrait pas que la décentralisation des études du deuxième cycle qui va être opérée dans un certain nombre de cas entraîne une nouvelle ségrégation, certains étudiants se trouvant empêchés de suivre les études de deuxième cycle en raison du trop grand éloignement de l'établissement universitaire par rapport à leur domicile. Je pense donc — mais je sais que vous vous en êtes déjà préoccupée — qu'une refonte de l'attribution des bourses dans le cadre de la carte universitaire est absolument nécessaire.

Pour les bourses, l'Assemblée devra se montrer vigilante au moment de la discussion des lois de finances rectificatives, pour éviter que certains crédits destinés à ces bourses n'échappent à votre ministère. En effet, lorsque tous les crédits n'ont pas été utilisés, on a un peu trop tendance à vouloir les récupérer. Et ils risquent alors de faire défaut pour poursuivre l'action dans le domaine universitaire.

Votre ministère est l'un de ceux qui doivent mettre en place l'ossature qui soutiendra l'économie et la vie de demain. Or on constate que les étudiants se détournent parfois de certaines disciplines qui se voient totalement abandonnées. Les étudiants — je ne sais s'il s'agit de modes, de craintes relatives au manque de débouchés ou de goût du modernisme — se tournent tous vers des disciplines plus séduisantes. Ne serait-il pas utile de connaître les motifs réels d'un tel comportement ?

Il serait bon que votre ministère se livre à une étude prospective dans ce domaine, car nous risquons, demain, de manquer de personnels qualifiés et de chercheurs dans tel ou tel secteur de l'activité du pays. Il faut donc aller plus loin que le simple constat et rechercher les moyens de conserver à certaines disciplines délaissées le niveau d'activité qu'elles méritent.

Bien entendu, le groupe de l'union pour la démocratie française votera votre budget, madame le ministre, car il s'inscrit parfaitement dans la ligne de la politique que vous conduisez depuis plusieurs années. Il concrétise les promesses que vous avez faites devant l'Assemblée et répond entièrement aux désirs de la majorité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Monsieur le président, madame le ministre, mesdames, messieurs, 2 000 chercheurs scientifiques du secteur biomédical, dont 203 directeurs et maîtres de recherche, viennent, dans une lettre qui traduit un sens élevé des responsabilités et qu'ils ont adressée à M. Barre, d'arracher, devant l'opinion publique, le voile de mots dont, depuis quelques mois, et encore tout récemment, vous habillez, madame le ministre, la politique que vous animez au nom du Gouvernement dans le décisif secteur de l'Université et de la recherche.

Le 23 octobre dernier, devant vos amis politiques des cercles universitaires, vous déclariez : « Le temps est fini des imprécisions passées sur l'inutilité des universités. Elles revivent dans le dialogue avec le siècle. Et ce dialogue ne peut avoir d'autre thème que la science, qu'une culture fondée sur la recherche scientifique. La science, notre grand projet de société, a besoin de la compréhension et de l'appui de l'opinion publique. Celle-ci doit accepter, dans les dix prochaines années, que les priorités budgétaires soient accordées à la science. »

Or, que disent les 2 000 chercheurs dont la fonction sociale est le dialogue concret, notamment avec la santé de la population de ce pays ?

« Ces mesures — il s'agit du plan Massenet — tendent à détruire le potentiel de recherche patiemment mis en place depuis des années. De toute évidence, elles auraient pour conséquence le sabotage de la recherche fondamentale française et l'asservissement du potentiel existant aux intérêts financiers à courte vue. »

« La définition par la nation d'une politique de recherche est une nécessité. Elle ne doit pas, cependant, sacrifier la recherche fondamentale. Elle doit laisser une large place à l'initiative du

chercheur scientifique sous peine de stériliser sa créativité. Décider a priori des domaines où la recherche sera fructueuse aurait conduit à négliger tous les secteurs où l'avancée scientifique a été marquante ces dernières années. Nombre d'applications de la recherche actuellement à l'honneur, du scanner au génie génétique, parmi bien d'autres exemples, reposent sur des travaux fondamentaux, dont nul ne pouvait prévoir les retombées économiques et sociales. Sacrifier ces travaux aurait fait stagner, voire reculer la lutte pour la santé. »

Ainsi, oui, vous dialoguez, madame le ministre, mais avec une poignée de géants de l'industrie et quelques commissions épurées de toute représentation élue des scientifiques.

Ainsi, oui, vous recourez à l'opinion publique, madame le ministre, mais dans ce domaine de la santé, précisément, l'opinion publique découvre la liaison qui existe entre les attaques gouvernementales contre l'I. N. S. E. R. M. et celles, toutes aussi gouvernementales, contre l'hospitalisation publique et la sécurité sociale. La lettre des 2 000 chercheurs est l'écho scientifique des luttes populaires pour la sauvegarde et l'extension du droit à la santé.

Ainsi, oui, vous parlez de priorité budgétaire, madame le ministre, mais vous nous présentez aujourd'hui le budget des universités le plus mauvais depuis plusieurs années, le plus pingre de tous les budgets qui concernent la formation et le développement de l'intelligence française, ce qui est une tout autre chose que la « machine France », dont parle M. Schneider.

Vous ayant interviewée récemment, madame le ministre, le journal *Le Point*, avec cette trivialité complice des mauvais coups, titrait : « Universités : Alice accélère ! » En vérité, vous accélérez vers l'arrière et, dans votre projet de budget pour 1980, un mot est en filigrane presque à chaque page : déclin.

Déclin global puisque sa progression d'ensemble — 10,7 p. 100 — est inférieure au taux de l'inflation.

Déclin pour les dépenses de fonctionnement qui n'augmentent que de 11,8 p. 100, c'est-à-dire bien moins que le galopant indice des prix.

Déclin pour les créations de postes : 60 postes d'enseignement, 33 en réalité, pour les disciplines littéraires, scientifiques et juridiques des 70 universités françaises, soit 0,1 p. 100 des corps concernés.

Déclin, en valeur absolue, pour les crédits de fonctionnement des matériels : 1 021 millions de francs en 1980 contre 1 039 millions cette année.

Déclin pour les crédits d'action sociale — plus 8,4 p. 100 — et notamment pour les bourses : plus 7,83 p. 100.

Tous ces pourcentages courent loin derrière l'inflation.

Déclin pour le budget d'équipement, qu'il s'agisse de la recherche universitaire — plus 1,5 p. 100 — ou du C. N. R. S. : moins 2,8 p. 100.

Malgré cette accumulation de freinages, ce budget qui aggrave la mise en œuvre du maillage de décrets et autres oukase, que vous jetez sur l'Université depuis trois ans — réforme du second cycle en 1976, décrets de mars et septembre 1978, décrets d'août et septembre 1979, habilitation des filières en 1980 — oui, ce projet de budget est, par certains aspects, le reflet des reculs que vous ont imposés les universitaires, notamment en ce qui concerne les transformations d'emplois des enseignants.

L'Université résiste et refuse de se coucher. Comme l'an dernier, où vous n'avez pu licencier massivement les assistants, vous avez été contrainte, je le répète, d'inscrire dans ce projet de budget 3 576 transformations d'emplois d'enseignants. A ce propos, j'ai entendu ici ou là quelques esprits pessimistes ou démobilisateurs qui disent sans doute tout haut ce que vous pensez tout bas, affirmer qu'avec ces transformations de postes le ministère désamorce les luttes d'aujourd'hui.

C'est bien mal connaître les hommes d'Université qui savent, comme tous les hommes qui travaillent et qui créent, que rien n'est acquis sans lutte et qui se servent toujours de ces acquis pour aller plus loin.

Et c'est bien la nécessité d'agir qui apparaît face à vos objectifs, que je rappelle : imposer l'austérité, redéployer les formations, renforcer votre mainmise idéologique.

Votre budget exprime on ne peut plus clairement le premier objectif : faire des économies sur le dos du savoir et de la recherche. Mais, surtout, vous voulez une Université qui forme une main-d'œuvre, des cadres et des intellectuels plus mobiles, professionnellement et géographiquement, et plus malléables sur le plan idéologique ou politique.

Pour y parvenir, vous redéployez d'abord l'enseignement supérieur. D'un côté, on trouve quelques filières de pointe, certaines grandes écoles, certaines universités concurrentielles et, de plus en plus, des instituts privés formant des cadres de haut niveau issus principalement des couches dirigeantes. Mais, de l'autre côté, c'est la masse des universités parkings — ainsi les appelle-t-on — à l'enseignement dévalorisé et qui, selon l'expression d'un sociologue, auraient la charge d'amortir le choc des générations non désirées destinées à devenir cadres moyens, employés — « tout ce qui est tourisme », disiez-vous le 25 octobre sur France-Inter — ou chômeurs.

Pour y parvenir, ensuite, dans le cadre d'une intégration ouest-européenne, vous remettez en cause quelques-uns des traits spécifiques de l'Université française : pluridisciplinarité, lien entre l'enseignement et la recherche, autonomie des universités, système d'aide sociale aux étudiants, système national des diplômes, rôle des conseils élus.

J'ai là un document de la D.G.R.S.T. qui comprend un rapport de synthèse sur l'état des sciences et des techniques françaises. Ce descriptif prend une référence internationale avec l'intention de « fataliser » l'état actuel de la recherche française. Selon vous, la recherche française serait celle d'une nation moyenne, comme dit M. Giscard d'Estaing. Elle devrait donc rapetisser ses ambitions. Et, sur ce constat quasi bétonné, renonçant à sortir de l'actuel état de la division du travail, le document énumère des créneaux de recherche présentés de telle façon que vous espérez, madame le ministre, avec le Gouvernement, que chaque chercheur, en acceptant d'infléchir un peu sa démarche, y trouvera son compte.

C'est mépriser les chercheurs français et les tenir pour myopes. Mais, surtout, c'est empêcher le pays d'y trouver son compte, cette politique des créneaux laissant échapper le sens du mouvement des sciences.

J'ajoute qu'avec cette politique, une part des aptitudes du pays à aborder au niveau souhaitable le xxi^e siècle, dont parle tant l'hôte de l'Elysée, est déjà hypothéquée.

Cela se voit dans le domaine de la recherche mathématique où notre troisième rang mondial dit nos potentialités, mais aussi les ennuis graves dont vous êtes responsable. Car le renouvellement des enseignants chercheurs en mathématiques n'est pas assuré au niveau souhaitable. Oui, la recherche mathématique a un présent plaisant, mais un avenir sombre s'il n'y est pas porté remède aujourd'hui. Avec dix personnes par an comme flux de renouvellement sur 3 500 mathématiciens, nous allons vers la sclérose, la mutilation, le lent mais certain naufrage à vue.

Cela se voit aussi dans les sciences humaines qui sont étouffées ou qui, quand elles subsistent, sont ancrées par vous sur les objectifs sociaux du redéploiement.

Dans le document de la D.G.R.S.T. que j'ai évoqué, il est question d'une contradiction, d'un caractère conflictuel entre deux mondes, celui des chercheurs universitaires et celui des décideurs. Mais vous ne cherchez pas à assumer cette contradiction productive. Vous vous autoproclamez décideur.

Vous aimez les bons mots, que je qualifierai de totalitaires, madame le ministre, avec des variantes selon vos auditoires, encore que du *Point au Journal du Dimanche*, du *Figaro-Dimanche* aux cercles universitaires, la différence soit faible : « A l'Université, la facilité c'est bien fini » ; « On faisait cadeau de la licence » ; « Les enseignements supérieurs ne sont pas l'Armée du salut. Ils sont élitistes ou ils ne sont pas » ; « Il y a des formations crouppissantes dont certaines sont d'un niveau douteux ».

Je vous laisse votre style, madame. Il est au diapason de votre politique sécateur au C.N.R.S. où vous avez cassé les structures démocratiques mises en place à la Libération pour concentrer les pouvoirs au sein d'un conseil nommé par vos soins, où

« circonvoisinent » pour le pire les P.-D. G. de Creusot-Loire, de Radial, de Matra, du G.A.N., cinq technocrates gouvernementaux et cinq universitaires, dont trois sont vos inconditionnels.

« Les futurs prix Nobel aux commandes », écrivait *Le Figaro* en juillet. Il s'agit d'un rigoureux et obligatoire pilotage par l'aval, c'est-à-dire en fonction des profits des multinationales à base française.

Je vous abandonne votre mépris mis en mots, madame. Il est à la mesure de votre politique ségrégative, qui fait que, s'il y avait 12,5 p. 100 d'étudiants d'origine ouvrière à l'Université en 1975, encore 9 p. 100 en 1977, il n'y en a plus que 7,6 p. 100 cette année.

Vous défigurez la population estudiantine et, à travers elle, les potentialités du pays.

Quand on jette de quelque part les ouvriers, ce n'est pas simplement injuste, ce n'est pas simplement immoral, c'est antinational.

En vérité, c'est sur ce terrain que nous contestons le plus vivement votre élitisme, qui consiste à empêcher à tout prix que la transmission du savoir ne devienne un phénomène de masse. C'est notamment parce que nous sommes pour que nous sommes révolutionnaires, c'est parce que vous êtes contre que vous êtes incapable d'aller de l'avant.

Je ne vous suis pas dans votre vocabulaire à cran d'arrêt, madame. C'est votre passeport pour frapper plus particulièrement les étudiants d'origine modeste, les étudiants étrangers, les étudiants contraints de travailler — 46 p. 100 sont salariés — tout cela étant source de désillusions, d'insatisfactions, d'abandons, de rétrécissements culturels, de détresse, de scepticisme, d'incroyable gâchis.

Mais ne vous réjouissez pas trop vite ! Le monde universitaire, enseignants, chercheurs, étudiants, refuse et refusera de plus en plus de se soumettre. L'immense majorité d'entre eux découvrent peu à peu l'enjeu dont il s'agit. Ils amorcent des luttes qui, pour être immédiates, limitées, parcellaires, n'en sont pas moins à longue portée. Ils ont « l'amour du plus lointain », selon la belle formule de Nietzsche et refusent avec intransigeance la médiocrité.

Ils vous le diront le 16 novembre au cours de la manifestation nationale à laquelle appelle le syndicat national de l'enseignement supérieur, le 24 novembre au cours des assises nationales des assistants, le 30 novembre avec la conférence nationale pour la défense et le développement du troisième cycle, les 1^{er} et 2 décembre avec les états généraux et les assises sur les langues vivantes.

Les communistes sont de ces combats, pour défendre le potentiel universitaire et le développement en fonction des exigences scientifiques et de la formation diversifiée dont ce pays, ses régions, sa classe ouvrière et plus généralement sa population ont besoin.

Défendre ce potentiel, c'est défendre le troisième cycle menacé de redéploiement, les langues vivantes, l'histoire, la géographie, la philosophie, les mathématiques attaquées ; c'est empêcher la liquidation de Vincennes ; c'est défendre les écoles nationales supérieures que vous voulez démanteler.

Vous avez annoncé au mois d'août votre volonté de restructurer ces écoles. Allez-vous dire clairement à l'Assemblée, si vous le taisez aux intéressés, quels sont les buts que vous poursuivez ?

Hier, M. Guy Ducloné a visité l'école normale supérieure de Saint-Cloud. Il y a rencontré l'inquiétude des élèves et des professeurs sur vos intentions quant à la spécialisation scientifique et au transfert de l'école à Lyon, où elle perdrait — ce n'est pas le départ qui est l'essentiel, mais la perte qui l'accompagnerait — sa pluridisciplinarité et son activité de recherche pédagogique.

Défendre et développer le potentiel d'enseignement, ce n'est pas faire tout partout, c'est soumettre les formations, le contenu de l'enseignement, au plus large débat entre tous les intéressés, c'est développer les formations techniques supérieures, la formation permanente, la formation des maîtres, l'accès des travailleurs à l'Université. Défendre et développer le potentiel,

c'est défendre et développer la recherche fondamentale et appliquée dans leurs relations étroites et l'enseignement universitaire, c'est répondre dès maintenant aux besoins économiques et sociaux au plan de la recherche mais aussi de l'enseignement.

Oui, nous communistes, nous sommes de ces combats contre la ségrégation sociale, pour que les étudiants aient les moyens de vivre et d'étudier. L'union des étudiants communistes réclame un relèvement de 25 p. 100 des bourses, l'augmentation de leur nombre dans le troisième cycle, l'annulation des hausses des œuvres universitaires et l'attribution immédiate de 50 millions de francs au C. R. O. U. S., l'octroi du demi-tarif sur la carte orange en région parisienne et sur les transports en province.

Oui, nous communistes, nous sommes de ces combats pour l'emploi des personnels, lequel exige que l'on garantisse définitivement l'emploi des assistants, que l'on intègre les vacataires, les personnels hors statut, que soient abrogés les décrets et les circulaires qui étouffent les initiatives des universités, que l'on double le rythme des transformations d'emploi et que soient créés des postes, seul moyen de permettre une mobilité saine et le renouvellement des équipes.

Je veux évoquer aussi la dignité des personnels et des étudiants que vous bafouez si souvent, leur droit à la parole, leur liberté, notamment celle pour les étudiants d'être enseignés dans un esprit scientifique et pluraliste auquel apporteraient beaucoup plus les bibliothèques universitaires si elles avaient les moyens qu'elles réclament. Ils ont raison de dénoncer, pour le vaincre, votre népotisme. Ils ont raison d'avancer, pour vaincre, des droits nouveaux quant aux programmes, au travail, à la pédagogie, aux relations interpersonnelles.

La solidarité des communistes est acquise à toute lutte universitaire pour des moyens nouveaux, pour la démocratie, pour en finir avec l'opacité dont vous entourez vos mesures.

Madame le ministre, j'ai commencé mon intervention en citant l'appel signé de 2 000 chercheurs bio-médicaux. Je pourrais, pour terminer, rappeler que vous vous réjouissez qu'il y ait 20 p. 100 de moins d'étudiants en médecine après l'application du *numerus clausus*. Mais je veux ajouter autre chose.

Dans *Le Matin de Paris* d'hier, Alain Touraine a publié un article intitulé : « Du service médical à la production santé ». J'y ai retrouvé deux idées chères au pouvoir :

Premièrement, il faut déplacer les ressources collectives de l'hospitalisation vers la prévention ;

Deuxièmement, il est négatif de prétendre que les soins doivent échapper aux relations marchandes.

C'est une aide discrète à la politique de votre collègue M. Barrot. C'est l'opposition douce au point qu'elle conforte le Gouvernement. C'est le consensus, et sa mise en musique avec indécence, prochainement à Nancy, n'en amoindrit pas la nocivité. Vous rêvez qu'à côté de vos amis politiques, que vous placez de plus en plus aux postes clés d'une Université pilotée par le profit, il y ait d'autres universitaires qui cèdent, et finalement vous servent.

L'enjeu est trop grand pour que rien ne soit caché. Oui, votre politique est néfaste pour le pays. Nous la dénonçons.

Mais, quand Alain Touraine, toujours dans *Le Matin de Paris*, écrit : « Notre société, qui fait face à de grandes et durables difficultés économiques, peut-elle consacrer des ressources importantes à des recherches dont beaucoup ne semblent pas avoir des effets économiques immédiats ou faciles à identifier ? », c'est tout aussi néfaste, et nous dénonçons ce raisonnement de résignation et de renoncement, qui a d'autres relais que cette plume quasi hebdomadaire du journal de M. Perdriel.

M'adressant de cette tribune à la communauté des universitaires et des chercheurs, hommes de rigueur de quête et de vérité scientifique, je leur dis : dans tous les domaines, il faut aussi cette rigueur, cette quête de vérité ; il ne faut pas accepter que quiconque joue à colin-maillard avec vous, c'est-à-dire avec l'intérêt supérieur du pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Comiti.

M. Joseph Comiti. Madame le ministre, mes chers collègues, avant toute réflexion sur l'Université, je me remémore toujours

cette phrase du général de Gaulle : « Je volais vers l'Orient compliqué avec des idées simples. »

Madame le ministre, par votre formation et votre carrière, vous connaissez mieux que personne cet univers complexe et subtil, sorti brusquement d'un passé douillet et feutré, pour entrer dans un monde moderne fait d'éclairages violents, de compétitions brutales et d'accéléérations vertigineuses. Ajoutez à cela la politisation de cette Université, qui devient non plus un champ d'idées, mais un champ de lutte électorale où on essaye de piéger des électeurs.

Essayons de schématiser l'évolution de l'enseignement supérieur.

La V^e République, en ouvrant largement à notre jeunesse l'accès aux universités a dû, dans un premier temps, accomplir un effort sans précédent d'équipement et de recrutement. Cela a été possible grâce à des budgets en expansion constante. Si, en 1960, on comptait 8 000 enseignants, dont 46 p. 100 de rang magistral, en 1979, 40 000 enseignants encadrent 850 000 étudiants.

Aujourd'hui la progression du nombre des étudiants est stabilisée, leur encadrement est suffisant, les locaux sont à peu près satisfaisants. Après une période de croissance qui nécessitait chaque année des moyens financiers plus importants, le problème n'est plus aujourd'hui budgétaire mais de mise en ordre et d'adaptation de l'Université à notre époque.

Votre budget, madame le ministre, est suffisant, et le problème difficile que vous avez à résoudre n'est pas d'obtenir des crédits supplémentaires mais de redéfinir les finalités de l'Université et d'adapter ses structures aux nouvelles exigences.

Notre rôle est de vous aider dans cette réflexion et de vous soutenir car toute réforme inquiète et soulève des réflexes corporatistes, même si cette opposition systématique est contraire à l'intérêt bien compris des intéressés. On vous a opposé et on vous opposera encore des revendications qui sont baptisées « remèdes » : toujours plus de crédits, toujours plus d'enseignants. Ceux qui vous critiquent savent bien qu'il faut faire quelque chose mais la crainte, voire l'angoisse, devant tout changement agit sur eux à la manière d'un barrage mental et ils proposent des solutions à un problème qui est en fait résolu.

Quel est, aujourd'hui, le vrai problème ? Une Université, pour quoi faire ?

Sa mission est triple. Elle est, d'abord, de donner un métier qui corresponde aux besoins de notre économie ; une des conditions essentielles à l'épanouissement de l'individu réside, en effet, dans la possession et l'exercice d'un métier qui lui permette de gagner sa vie et celle de sa famille. Elle est, ensuite, de dispenser la culture, parce que celle-ci est indispensable à la formation des hommes. Enfin, l'Université doit être le lieu privilégié de la recherche car celle-ci ne saurait être l'apanage de quelques organismes.

On a parlé du « vieillissement des chercheurs en place », terme pudique pour dire que certains « pantouflent » dans la quiétude des laboratoires. Des passerelles devraient leur permettre de réintégrer l'enseignement et de céder la place à des « chercheurs ». Car, là encore, soyons réalistes : on ne peut décider de faire carrière dans la recherche. Le génie échappe à toute codification.

Sous votre impulsion, nous assistons aujourd'hui à une mutation profonde dans l'Université. Cette année, le nombre d'étudiants entrant dans les I. U. T. et les filières de formation est égal à celui entrant dans les facultés de lettres. Il faut amplifier ce mouvement, car si nos besoins sont largement assurés en philosophes, sociologues et littérateurs, par contre ils sont loin de l'être en ingénieurs et techniciens.

J'ai dit tout à l'heure que le nombre des enseignants était suffisant. Mais l'arrivée massive d'assistants avait tellement élargi la base de la pyramide que le découragement s'était installé dans cette catégorie de personnel. En augmentant le nombre de postes de maître assistant, de maître de conférences et de professeur, vous avez débloqué le système et rétabli une saine émulation. Et pourtant, souvenez-vous du tollé général que provoqua cette initiative.

Car il faut vous le rappeler, mes chers collègues, quand Mme le ministre a décidé de transformer les postes d'assistant en postes de maître assistant, quand elle a décidé que ceux qui «pantouflaient» tranquillement dans l'Université, à raison de 150 heures de cours par an, soit une heure de cours tous les deux jours, sans effectuer aucun travail de recherche, allaient enseigner 300 heures par an, quel tollé ! Maintenant, grâce à ces créations de postes, l'espoir est revenu chez les assistants car il existe pour eux des perspectives de carrière. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Il est revenu pour ceux qui travaillent et non pas pour ceux qui vendent des merguez à l'université de Vincennes !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Joseph Comiti. L'Université est malade de la loi d'orientation, dont nous sommes, hélas ! tous responsables puisqu'elle fut votée à l'unanimité. Méfions-nous de tels votes : ils sont généralement la somme de tous les abandons.

Je présenterai maintenant des propositions concernant un problème qui m'est cher, celui des sciences médicales.

M. Le Pensec, dans son rapport — très personnel — a parlé de la « nuit du 4 août » et du « retour des mandarins ». Ce pourrait être le titre d'un film d'autant plus burlesque qu'après 1968 et la loi d'orientation le pouvoir des mandarins ne fut jamais plus absolu. Et c'est moi, un mandarin, qui vous demande, madame le ministre, de rétablir à tous les niveaux, pour leur enlever ce pouvoir, les concours tels que les ont connus les hommes de ma génération dans une université de province. Allons-nous continuer à préférer le favoritisme, le népotisme à la rude, mais juste sélection des concours ?

Dans un domaine proche, l'odontologie pose un problème sérieux. Dans tous les grands pays scientifiques, elle est une branche des sciences de santé dans les enseignements universitaires. En France, jusqu'en 1966, les études dentaires ne figuraient pas dans l'enseignement public. Elles étaient enseignées dans les écoles privées.

En 1966, les écoles furent nationalisées et certains enseignants intégrés après un choix par des commissions spécialisées. En 1968, les écoles nationales devinrent des unités d'enseignements et de recherches. Depuis 1978, les étudiants subissent, à la fin de la première année d'études communes avec les étudiants en médecine, un classement avec un *numerus clausus* qui garantit leur excellent niveau.

Aujourd'hui, le corps enseignant est composé de professeurs de classe exceptionnelle, titulaires d'un doctorat du troisième cycle — leur indice est égal à celui des maîtres de conférences des sciences médicales — de professeurs de premier grade équivalant à celui de maître assistant et enfin de professeurs de deuxième grade.

Treize ans après la nationalisation des écoles dentaires privées, cette situation inégale n'est plus admissible. Elle entraîne d'ailleurs un malaise. Les nominations, les travaux de recherches, les thèses sont contestés. Il faudrait envisager un vrai doctorat d'Etat, aboutissement de travaux de recherches dont le cursus pourrait être constitué de cinq ans d'études dentaires, deux ans pour obtenir un certificat d'approfondissement théorique et, enfin, trois ans de recherches aboutissant à une thèse.

Le corps enseignant pourrait ainsi se concevoir : un corps de professeurs et de maîtres de conférences titulaires du doctorat d'Etat, un corps de chefs de travaux titulaires du C.E.S. ou du troisième cycle d'études. Il serait souhaitable enfin d'organiser la recherche odontologique dans quelques grands centres. Bien entendu des dispositions transitoires devraient être étudiées pour le personnel en place.

Notre ambition, madame le ministre, doit être de donner à cette discipline sa juste place dans l'éventail des sciences médicales.

En conclusion, je dirai : puisse l'Université ne plus être le monde des espérances déçues, le monde des convenances personnelles habillées de nobles principes.

Toute société vaut ce que vaut son système éducatif. Il en est le reflet. Il doit en assurer la continuité. Selon qu'il en est ou non capable, la société progresse, régresse ou éclate. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Mon cher collègue qui m'avez précédé, si, comme vous l'avez déclaré, une société vaut ce que vaut son système éducatif et universitaire, alors on peut parler d'une crise profonde.

Madame le ministre, je ne revlendrai pas sur les aspects de votre politique qui ont été développés, une fois de plus, dans l'excellent rapport de mon ami Louis Le Pensec, car un rapport, si personnel soit-il, peut être de qualité. Je n'égrenai pas le rosaire de vos carences, qu'il s'agisse de la diminution des crédits de fonctionnement, de l'indigence des créations d'emplois, de la politique, sur laquelle reviendra mon ami Maurice Andrieu, que vous menez vis-à-vis des étudiants et des universitaires, de l'absence d'aide sociale sérieuse aux étudiants.

Il y a quelques jours deux mille chercheurs — mais leur nombre pourrait être beaucoup plus élevé — ont lancé un cri d'alarme, menacés qu'ils sont dans l'autonomie même de leurs recherches et victimes de la faiblesse des moyens que la nation met à leur disposition.

L'évolution des crédits affectés à la recherche dans notre pays est rigoureusement inverse à celle observée dans les autres pays. Les courbes se croisent. Il fut un temps où la part du produit national brut consacrée à la recherche était supérieure en France à ce qu'elle était en République fédérale d'Allemagne ou au Japon. Aujourd'hui, c'est le contraire. Les socialistes se joignent aux chercheurs pour lancer ce cri d'alarme.

Un collègue a dit combien étaient préoccupantes votre politique vis-à-vis des écoles normales supérieures, qui débouche sur l'atrophie, et votre volonté de déménager ces écoles.

J'insisterai principalement sur deux points.

D'abord, la carte universitaire. Son élaboration constitue un exemple éloquent de l'orientation malthusienne de votre politique et des méthodes que vous employez.

Cette carte, vous prétendez que vous l'établissez en concertation avec les présidents et les conseils d'université mais, pour vous, les écouter, ce n'est pas toujours les comprendre et encore moins les suivre. En concertation aussi avec le Parlement : à cet effet, un groupe de travail spécialisé s'est constitué à l'Assemblée nationale au sein de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ce groupe a procédé à des auditions intéressantes avant de s'assoupir. Les socialistes ont acquis la conviction que son existence vous sert de paravent, d'alibi, car la carte universitaire, vous êtes en train de la mettre en place, de façon subreptice, indirecte, dissimulée, sans volonté sérieuse de dialogue ni avec les universités, ni avec les C. N. E. S. E. R. ou ce qu'il en reste, ni avec les régions, ni avec le Parlement.

Cette mise en place cauteleuse d'une carte universitaire malthusienne et inégalitaire se fait de diverses manières.

D'abord, pour ainsi dire, par la méthode. La réforme de la carte universitaire aurait dû précéder celle des carrières : comment, en effet, mettre des postes au concours avant qu'elle soit établie ?

Elle se fait aussi par le refus de créer les postes correspondant aux filières nouvelles. C'est ainsi qu'à l'université de Rennes-II plus de 2 000 étudiants sur 7 000 — proportion considérable — ont été écartés de ces filières faute de professeurs. A quoi bon avoir encouragé les enseignements nouveaux, si c'est pour leur refuser aussitôt les moyens nécessaires ? Vous prétendez adapter davantage l'université française aux exigences de l'environnement économique, mais ce sont le plus souvent les initiatives d'adaptation qu'ont prises les universités qui vous frappez de stérilité en refusant les moyens nécessaires et en dépossédant de leurs prérogatives les organes créés par la loi d'orientation.

On ne saurait trop critiquer les décrets d'août, ces mauvais coups de l'été, qui ont annulé une des dispositions clés de la loi d'orientation : l'autonomie des universités dans le recrutement de leur personnel. Il s'agit là, à nos yeux, d'une illustration éloquent de la politique gouvernementale qui concentre de plus en plus le pouvoir entre les mains du chef de l'Etat et de ses représentants directs.

La carte universitaire à votre manière, vous la mettez aussi en place en refusant 40 p. 100 des habilitations du troisième cycle pour 1980-1981. Ainsi, l'effort d'adaptation, de diversification, de pluridisciplinarité tenté courageusement depuis plusieurs années par la plupart des universités se trouve-t-il stérilisé.

Votre politique encourage la routine, la sclérose ; elle comble d'aise une poignée de pontifes réinstallés dans les sinécures illusoire ; mais elle sème le découragement chez les maîtres qui n'ont pas renoncé à innover, chez les chercheurs, tandis que des milliers de vacataires ou d'assistants non titulaires s'interrogent avec angoisse sur leur avenir.

Alors, parce que les socialistes refusent que la caution du Parlement français soit à tort invoquée plus longtemps, notre groupe parlementaire a décidé que ses deux représentants au groupe de la carte universitaire — mon collègue Jacques Santrot et moi-même — cesseraient désormais d'y siéger. Nous en avons assez des faux-semblants, des références et des révérences sans contenu ni sincérité à la représentation parlementaire.

M. Jack Ralite. Très bien !

M. Louis Mexandeau. La France accroît son retard dans le domaine universitaire et dans celui de la recherche par rapport aux pays industrialisés. A cet égard, j'aimerais que vous entendiez l'un de nos anciens collègues, M. Gaussin, qui fut président de l'université de Saint-Etienne et qui a été récemment envoyé par son nouveau président dans une université jumelée à celle de Saint-Etienne, créée quatre ans plus tard mais ayant à peu près la même dimension, située elle aussi dans une région industrielle et bénéficiant d'un recrutement analogue : il en est revenu profondément meurtri et sidéré de la différence qui peut aujourd'hui exister, en particulier pour l'équipement, entre deux universités analogues, l'une au-delà du Rhin et l'autre en deçà. Eh bien ! sachez qu'une telle différence, un tel hiatus, ne peut pas ne pas produire de résultats à la longue, et des résultats dommageables à notre pays.

Alors que les organisations syndicales demandent en vain l'ouverture des universités aux travailleurs et bien que des régions, à l'initiative des socialistes, tendent avec leurs moyens, comme à Lille, de mettre sur pied des expériences intéressantes, vous fermez la route à la création d'un plan hardi permettant aux universités d'assurer leur indispensable mission de formation permanente et de devenir véritablement des universités de masse, ainsi que les socialistes le demandent.

Oh ! la formation permanente, le Gouvernement l'assure à sa manière, pour ceux qui sont chargés de reproduire le pouvoir de la classe sociale dominante la société française. D'un côté, en effet, il y a l'université soumise à une politique de régression et de dégradation et, de l'autre, ce super-gadget né de l'imagination présidentielle. Je veux parler de l'organisme que j'ai qualifié l'autre jour de « machin » l'Institut Auguste-Comte, qui émerge à la plupart des budgets en cours de discussion, sauf curieusement — comme par hasard — au seul budget peut-être qui devrait l'intéresser, celui des universités.

Quelle illustration, poussée jusqu'à la caricature, cet institut offre de tous les traits négatifs de la politique de formation conçue par le pouvoir giscardien ! Quelle coupure radicale avec l'Université ! Il ne reçoit pas un sou de votre budget — heureusement, dans un sens, car celui-ci est déjà tellement insuffisant ! En revanche, il émerge aux autres, de façon somptueuse, fastueuse, pour un objectif — le « développement des sciences de l'action » — qui, à la réflexion, nous apparaît peu probant, peu solide.

Bien entendu, cet institut n'est pas ouvert aux travailleurs, ni même aux membres des classes moyennes. J'ai cherché à connaître le prix normal d'inscription. Après tout, je pouvais songer à m'y inscrire pour parfaire ma formation. Eh bien, c'eût été impossible : dix millions d'anciens francs par étudiant !

Normalement, un tel institut, compte tenu du fait que chaque étudiant coûte entre cent et deux cents millions d'anciens francs, aurait dû donner naissance à une production intellectuelle digne de figurer dans les revues spécialisées, propre à éclater, à « éclabousser » le pays. Eh bien, non ! Sans doute ne sommes-nous pas encore arrivés à l'âge positif, sommes-nous encore à l'âge métaphysique, peut-être même d'ailleurs à l'âge théologique.

Ce qui est grave, c'est que le Président de la République s'offre ce gadget très coûteux sans que les justifications en soient fournies, sans que le Parlement, la commission intéressée, les groupes ou les sous-groupes n'aient eu à discuter du bien-fondé même de sa création. On crée, puis on dote somptueusement cet institut de centaines et de centaines de millions de francs arrachés à des budgets largement insuffisants, alors que l'Université et la recherche françaises sont dans la gêne que vous savez.

Madame le ministre, ces deux raisons — d'un côté, la carte universitaire imposée de façon détournée à la nation et, de l'autre, la contradiction si singulière mais si éclairante qu'il y a entre un organisme tel que l'Institut Auguste-Comte et le reste de l'Université et du secteur de la recherche — suffiraient largement, à elles seules, pour inciter le groupe socialiste à repousser les crédits de votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Muller.

M. Emile Muller. Madame le ministre, je veux d'entrée souligner à mon tour, malgré certaines imperfections inévitables, l'effort d'adaptation à l'évolution de notre temps entrepris sous votre impulsion.

Si on regrette bien souvent le manque de contacts entre les universités et l'industrie, il est des exemples qui ne trompent pas. J'en connais qui ont des racines bien anciennes et qui laissent à penser que la prise de conscience, des deux côtés de ce qui fut pour beaucoup la ligne de démarcation, a amené un progrès considérable dans les relations entre le monde universitaire et industriel.

Cet effort doit être constant puisque de lui dépend en grande partie l'orientation de notre économie vers des techniques de pointe qui nous permettront — j'en suis convaincu — dans une société en pleine révolution technique, d'affirmer notre présence dans le monde tout en garantissant le plein emploi de nos populations.

L'enjeu est de taille pour que la nation tout entière se sente mobilisée pour vous aider, madame le ministre, à assurer à votre ministère les moyens indispensables en femmes, en hommes et en matériel, pour vous permettre d'assumer, dans les meilleures conditions possible, la lourde tâche qui est la vôtre.

Le budget qui nous est soumis peut apparaître comme un budget en régression. Je voudrais, quant à moi, rappeler que le budget de la nation doit tenir compte des possibilités contributives de nos populations et qu'à l'intérieur de ce budget le Gouvernement doit faire les choix qui s'imposent.

La dotation qui vous est attribuée doit vous permettre de faire face à l'essentiel et dénote dans ses affectations une volonté de politique active du personnel.

La forte progression des crédits de personnel pour le C. N. R. S. — plus 17,61 p. 100 — traduit cette volonté de doter notre pays de structures de recherche indispensables au développement de notre économie.

Ces considérations d'ordre général étant faites et le temps de parole m'étant mesuré, puis-je, madame le ministre, profiter de l'occasion qui m'est donnée pour insister sur quelques aspects conditionnant le développement de la jeune université de Haute-Alsace à laquelle — je le sais et je vous en remercie — vous attachez l'importance qui lui revient dans le cadre des structures universitaires de ce pays ?

Il s'agit, en premier lieu, de la construction de nouveaux bâtiments de la faculté des lettres et sciences humaines dont la situation actuelle, dans des bâtiments vétustes et insalubres, devient intenable.

Je sais que vous avez envisagé l'affectation de crédits au titre du budget en discussion pour lancer les premiers travaux. Il me serait agréable de vous le voir confirmer.

Puis-je me permettre, par ailleurs, de souligner l'importance qu'attache l'université de Haute-Alsace à l'ouverture prochaine d'un institut international des transports et communications ?

Une étude de marché, effectuée avec l'aide de la région Alsace dans de nombreux pays et la consultation de la chambre de commerce internationale, ainsi que des organisations internatio-

nales de transports, ont prouvé que la création d'un tel institut répondait à un réel besoin des entreprises françaises et étrangères de transport, étant donné qu'aucun enseignement de ce type n'est actuellement organisé.

Les enseignements seront orientés vers la formation continue des cadres des entreprises et vers des formations initiales telles que le diplôme d'études scientifiques spécialisées et le diplôme d'études approfondies.

Grâce à l'aide conjuguée de la ville de Mulhouse, du département du Haut-Rhin et de la chambre de commerce et d'industrie de Mulhouse, cet institut ouvrira ses portes dès l'année prochaine et constituera la sixième U. E. R. de l'université de Haute-Alsace. Vous aurez, madame le ministre, à vous prononcer. Je ne doute pas que votre agrément et l'aide bienveillante que vous voudrez bien apporter en créations de postes et en crédits de fonctionnement feront de cette nouvelle U.E.R. située au centre de l'Europe un atout non négligeable pour le développement de notre jeune université et, par-là, de l'influence de la France dans le domaine des transports et communications.

Répondant aux besoins clairement exprimés par les industriels locaux, régionaux, voire nationaux qui redéployaient leurs activités dans le domaine de l'électronique, l'U.T. de Mulhouse-Colmar prévoit la création d'une option électronique au sein du département « génie électrique », complétant ainsi les cinq départements existants qui reçoivent à l'heure actuelle plus de mille étudiants.

Assurés de trouver des débouchés intéressants, les étudiants engagés dans ces études profitent des moyens disponibles au département de « génie électrique » mais il est cependant nécessaire d'acquérir du matériel spécifique pour l'organisation des travaux pratiques. Aussi suis-je convaincu que vous apporterez, madame le ministre, votre bienveillante attention à la réalisation de cette nouvelle orientation qui va dans le sens de l'ajustement de l'appareil de formation aux exigences de l'économie et du progrès.

Un rappel pour terminer cette suite d'interrogations ; celui de l'intégration dans la fonction publique des personnels des écoles d'ingénieurs de Mulhouse.

Le 29 juin 1978, l'Assemblée nationale avait adopté, sur ma proposition, une loi tendant à l'intégration dans la fonction publique des personnels des écoles d'ingénieurs de Mulhouse. Cette proposition faisait suite à la création de l'université de Haute-Alsace à laquelle étaient intégrés deux établissements de droit privé — l'école de chimie et l'école des industries textiles — tous deux devenus entre-temps des écoles supérieures d'ingénieurs de droit public.

La loi du 6 juillet 1978 dispose que, par dérogation au statut national de la fonction publique, les personnels en service à temps complet auprès de l'école nationale supérieure des industries textiles de Mulhouse et de l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse depuis au moins trois ans à la date de leur création par le décret du 5 avril 1977 pourront, sur leur demande, être nommés, puis titularisés dans le cadre de la fonction publique relevant du ministère des universités. Par ailleurs, les services effectués par les intéressés antérieurement à leur intégration pourront être validés pour leurs droits à la retraite.

Un décret en Conseil d'Etat devait fixer les modalités d'intégration et de validation des services antérieurs.

Il serait fort opportun de faire aboutir ces mesures — dont le Président de la République, lors de sa visite à Mulhouse, avait annoncé qu'elles interviendraient avant la fin de cette année — en obtenant la publication du décret d'application prévu par la loi du 6 juillet 1978.

Cette publication devrait s'accompagner de la création des postes nécessaires qui reviendraient aux personnels qui solliciteront leur intégration dans la fonction publique.

Je sais, madame le ministre, que vous suivez l'évolution de cette question avec la plus grande attention ; mais permettez-moi d'insister auprès de vous pour que cette situation trouve enfin sa conclusion définitive.

— Ces quelques brèves remarques et rappels étant faits, je voudrais vous dire, madame le ministre, combien nous apprécions votre courage, voire votre obstination, à faire des activités universitaires le fer de lance de notre développement économique, permettant à notre jeunesse de s'affirmer à travers le monde.

Cela me conduit, en conclusion, à demander, moi aussi, à l'Assemblée de bien vouloir vous exprimer sa confiance en approuvant le projet de budget qui lui est soumis. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme Privat.

Mme Colette Privat. Madame le ministre, vous vous êtes répandue récemment en propos singulièrement optimistes sur la rentrée universitaire. A vous croire, et grâce à vous, l'Université serait enfin réconciliée avec son environnement économique après des siècles d'errements, de repliement sur soi. Voici donc — je vous cite — que « les I. U. T., qui dispensent en deux ans une formation théorique débouchant sur une activité professionnelle connaissent un succès fantastique, presque trop, dites-vous, car dans la masse des candidats, le tri devient difficile » — *Journal du Dimanche* du 28 octobre 1979. Vous ajoutez ailleurs que les étudiants issus des formations technologiques universitaires n'ont pratiquement aucun mal à assurer leur devenir professionnel.

La réalité est, hélas ! un peu différente. S'il est vrai que les effectifs d'étudiants en I. U. T. augmentent régulièrement, le total des inscrits en 1978-1979 ne représentait que 5,9 p. 100 de la population universitaire, alors que le V^e Plan prévoyait pour l'année 1973 un taux de 21,9 p. 100. Le nombre d'ingénieurs diplômés n'a augmenté, lui, que de 12 p. 100 depuis 1972.

Si l'on totalise l'ensemble des étudiants en I. U. T., en écoles d'ingénieurs, en formations universitaires supérieures, c'est moins de 85 000 étudiants que l'on trouve dans ces filières sur une population post-baccalauréat de plus d'un million de jeunes.

Ce n'est pas à proprement parler « fantastique », madame le ministre. Quant aux débouchés — et j'en ai ici des témoignages douloureux — il faut rappeler que le D. U. T. n'est pas encore reconnu dans toutes les conventions collectives et que les jeunes diplômés des I. U. T. et des écoles d'ingénieurs connaissent aussi le chômage et la déqualification.

Les grandes écoles rencontrent aussi, quoique de façon inégale, de réelles difficultés. Le patronat entend dénaturer les formations qu'elles dispensent pour utiliser de plus en plus les ingénieurs et les cadres à des besognes d'encadrement idéologique des travailleurs dans l'entreprise, d'où un malaise profond.

Je prendrai deux exemples qui mettent en évidence la discordance entre vos propos et la politique concrète de votre ministère.

Le premier est emprunté à l'université de Rouen, que je connais bien puisque c'est la mienne et celle dont je suis l'élève. L'I. U. T. de Rouen, le premier né, je crois, attend toujours, depuis les promesses de votre prédécesseur, M. Soisson, la création de son quatrième département. Encore faudrait-il que les trois premiers aient des locaux aménagés. Or, en 1976, M. le recteur Farran avait obtenu de vos services — j'ai ici la lettre qui en fait foi — l'assurance que les travaux seraient financés en totalité en 1977. Aujourd'hui encore, aucun crédit n'a été affecté à leur réalisation.

Toujours à l'I. U. T. de Rouen, il n'y a qu'un poste de niveau 2 B et un poste de niveau 3 B pour fournir l'assistance technologique aux enseignants, situation qui compromet gravement le maintien de la qualité de l'enseignement, car une grande partie du matériel a dix ans d'âge et l'évolution rapide des techniques doit s'accompagner d'un renouvellement permanent des travaux pratiques.

Quant aux maîtrises de sciences et techniques, une fois l'habilitation accordée, votre soutien est plus que discret à leur égard.

La M. S. T. affaires internationales ne vit que grâce au syndicat intercommunal à vocation multiple du Havre. Et, alors que la convention approche de son terme, votre représentant, M. le recteur Roche, laisse entendre que la prise en charge du département « affaires internationales » ne sera pas automatique.

Les M. S. T. de génie civil et de biologie appliquée attendent toujours le financement de leurs premiers équipements scientifiques. Et pourtant, il s'agit bien là d'enseignements conformes aux intérêts économiques vitaux de la région.

Je citerai un autre exemple : à la ville de Nancy, où je vous ai précédée de quelques jours, madame le ministre, non pour y célébrer, sur la place Stanislas, la grand-messe du consensus universitaire, mais pour y écouter tous ceux qui ont à charge le développement des enseignements supérieurs, et alors que je les ai tous rencontrés, je n'ai pas vu un seul président d'université, un seul chef d'établissement ou de département heureux.

Il y a, à Nancy, un institut national qui regroupe les cinq grandes écoles que chacun connaît et qui couvre des secteurs décisifs pour l'économie régionale et nationale. Mille enseignants et chercheurs y travaillent. Or, une très hypothétique reconstruction ou une promesse électorale de reconstruction des locaux a servi de prétexte à l'abandon du patrimoine immobilier ; et les conditions d'exercice sont indignes de la recherche universitaire nationale.

J'ai rencontré à Nancy des gens inquiets, notamment dans ces établissements que tout dispose à une collaboration étroite avec l'industrie, qui la revendiquent même comme leur vocation première, qui prennent leur place, toute leur place, dans l'économie du pays.

L'abandon des approches fondamentales, l'accélération des finalisations à court terme, l'incitation à la recherche « à la mode », occasionnelle, sans lendemain, tels que vous les préconisez, aboutit au dévoiement de l'activité des chercheurs de haut niveau, encourage nécessairement la chasse au contrat et conduit à ce paradoxe ou à ce sinistre gâchis qui fait que l'on trouve en même temps des chercheurs sans emploi et des emplois sans titulaire.

Une réforme du C. N. R. S., ressentie comme la substitution de la décision de la communauté scientifique par celle des industriels et des technocrates, un dirigisme opaque, président désormais à la mise en place des troisièmes cycles, l'absence complète de dialogue entre les responsables universitaires et votre ministère, une tutelle irritante pesant même maintenant au sein des instances régionales, un autoritarisme stérilisant et d'un autre âge, voilà ce que j'ai entendu mettre en accusation dans les universités scientifiques, les grandes écoles d'ingénieurs qui forment les cadres supérieurs de l'économie nationale.

Il est temps, il est grand temps de mettre un terme à une politique de déclin de l'Université française. Tel est le sens profond des propositions du parti communiste français. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Andrieu.

M. Maurice Andrieu. Madame le ministre, 870 000 étudiants font actuellement leur rentrée à l'Université. Ce chiffre, malgré vos diverses réformes et en dépit de toutes vos tentatives menées pour décourager ceux ou celles qui souhaitent accéder à l'enseignement supérieur, ne tendra pas à décroître dans un proche avenir.

Malheureusement, ces milliers de jeunes connaîtront encore des conditions de vie et de travail très difficiles en 1980. Et ce n'est pas avec un tel budget, marqué par une récession accentuée, que les étudiants bénéficieront d'une amélioration de leur sort.

Les mauvaises conditions de travail, d'aide et d'accueil qu'ils subissent quotidiennement affectent profondément le déroulement de leurs études et ont des conséquences néfastes sur leurs résultats universitaires.

Ainsi, depuis dix ans, la part des dépenses sociales en faveur des étudiants n'a cessé de se dégrader. Cette part était de 11,9 p. 100 en 1979, elle n'est plus que de 9,9 p. 100 pour 1980 !

Ce qui intéresse directement les étudiants — moyens d'enseignement, œuvres sociales — subit, d'année en année, une régression continue. Les bibliothèques sont particulièrement touchées par votre budget de pénurie. Très faible augmentation en francs courants ; régression constante des subventions de fonctionnement ; stagnation en francs courants, donc très forte régression en francs constants des dépenses communes en matériel ; voilà ce que vous leur proposez.

Pour les étudiants, ces restrictions de crédits se traduisent par de nouvelles difficultés ; difficultés d'accès du fait de l'inévitable rétrécissement des horaires d'ouverture des bibliothèques ; difficultés à trouver un ouvrage nécessaire, même

courant ; difficultés à obtenir un prêt, ce qui oblige de plus en plus les étudiants à acheter leurs livres, remettant ainsi en cause le principe de la gratuité des études.

Une dégradation se produit également en ce qui concerne les subventions de l'Etat aux différentes activités des œuvres universitaires. Nous constatons un net fléchissement de l'augmentation de ces subventions par rapport à 1978-1979. Ces activités avaient en effet bénéficié d'une augmentation de plus de 14,32 p. 100 l'année dernière. Elle ne sera plus que de 9,23 p. 100 en 1980.

Ainsi, les crédits destinés au fonds de solidarité universitaire, aux activités culturelles et médico-sociales, au service de liaison étudiants-entreprises, à la formation continue des personnels ouvriers, resteront les mêmes qu'en 1979.

A Toulouse, le service inter-universitaire de médecine préventive fonctionne à partir d'une subvention de 7,5 francs par étudiant inscrit et des droits de 6 francs versés par chaque étudiant. La subvention de l'Etat n'a pas été revalorisée depuis 1973, ce qui signifie que le nombre des prestations diminue.

Le fonds de solidarité universitaire, qui est le seul service de secours offert aux étudiants, dispose actuellement de huit francs par étudiant et par an. Il en sera de même en 1980 !

Quant aux activités culturelles, elles ne continueront à recevoir que 16,80 francs par résident et par an. C'est dire qu'elles sont délibérément sacrifiées.

Seuls les restaurants et les cités universitaires paraissent épargnés par votre budget. Cependant, les restaurants continueront à ne concerner qu'un tiers des étudiants, accueillis le plus souvent dans des locaux vétustes, aux conditions d'hygiène et de sécurité insuffisantes.

Pour ce qui est de la nourriture, chacun sait qu'elle est incapable de répondre aux besoins caloriques nécessaires pour les jeunes. Il est également à craindre que l'inflation n'oblige l'administration des œuvres à demander une nouvelle augmentation du ticket-repas ! Les étudiants issus de familles modestes seront une fois de plus pénalisés.

Il n'est que dans le domaine des cités universitaires que l'augmentation prévue devrait suivre l'inflation, encore que les dépenses de chauffage seront certainement supérieures aux 16 p. 100 alloués.

Que dire maintenant des crédits consacrés aux bourses ? Que dire, en effet, d'un système d'attribution qui est loin de présenter les caractéristiques d'un authentique système de redistribution sociale ?

Alors que les bourses devraient normalement participer à la démocratisation de l'enseignement, votre politique aboutit à l'objectif contraire. Le régime actuel ne fait que renforcer la sélection sociale et introduit une totale dépendance des étudiants vis-à-vis de leurs familles.

Depuis dix ans, alors que le nombre des étudiants a doublé, celui des boursiers n'a cessé de chuter d'année en année : 130 000 boursiers en 1971, 107 000 en 1978, 23 000 boursiers ont donc disparu en six ans !

En chiffres absolus, cette baisse est déjà considérable, mais la proportion de boursiers par rapport aux étudiants inscrits est plus significative encore : en 1967-1968, on dénombrait 570 000 étudiants dont 19,26 p. 100 de boursiers et, en 1978-1979, 870 000 étudiants et seulement 10,40 p. 100 de boursiers ! Ainsi, la proportion d'étudiants boursiers a diminué de près de la moitié depuis 1968. Il s'agit d'une diminution constante qui, chaque année, exclut de nouvelles familles du bénéfice de l'aide directe de l'Etat.

Les bourses des premier et deuxième cycles, qui représentent 90 p. 100 du total, et qui sont attribuées sur critères sociaux, ont baissé plus vite encore : en 1973-1974, on en comptait 100 000 contre 92 000 en 1977-1978, soit une diminution de 9,8 p. 100. Au quasi-doublement des effectifs universitaires, on a déjà répondu par une stagnation des bourses !

La croissance des effectifs universitaires n'a en rien été favorisée par l'aide de l'Etat. Année après année, vous vous êtes, au contraire, ingéniée à limiter le nombre des boursiers.

M. Louis Mexandeau. Monsieur Andrieu, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Maurice Andrieu. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Mexandeau, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Mexandeau. Alors que vous illustrez — fort bien d'ailleurs — l'état de dénuement du budget social des universités, je tiens à réparer un oubli à propos de la couveuse de luxe pour têtes d'œufs en mal d'incubation, je veux parler du fameux institut Auguste-Comte auquel j'ai fait allusion tout à l'heure. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Schneider. C'est insupportable !

M. Louis Mexandeau. Je précise que les frais de scolarité de cet institut s'élèvent à 100 000 francs, frais d'hébergement non compris.

M. Maurice Andrieu. Le nombre des étudiants contraints à se salarier à temps partiel ou à temps plein a doublé, passant de 22 p. 100 à 45 p. 100 environ depuis 1968. Chacun s'accorde à considérer que ce phénomène — qui n'est donc en rien fortuit — a eu et continue à avoir des conséquences désastreuses sur les résultats aux examens.

Nombre de familles qui bénéficient d'une bourse pour leurs enfants au lycée ont la quasi-certitude de ne plus recevoir d'aide de l'Etat si leurs enfants poursuivent leurs études au-delà du baccalauréat.

En outre, le système d'attribution des bourses qui est exclusivement fondé sur les ressources parentales, relève plus de l'action sociale, de l'assistance que de la reconnaissance du droit aux études. Sur cent boursiers, en effet, cinquante-deux seulement proviennent de la catégorie des salariés ! Cette proportion ne reflète en rien la répartition de la population active française dans laquelle elle représente 66 p. 100.

Non seulement le niveau du barème est tel que la majorité des familles à revenus modestes n'obtiennent pas de bourse, mais encore les catégories socio-professionnelles, qui constituent l'essentiel des effectifs étudiants, sont défavorisées.

Les bourses d'enseignement supérieur tendent à ne plus concerner qu'une infime minorité des étudiants qui en auraient besoin pour poursuivre leurs études ! Mais le pire, c'est que, dans neuf dixièmes des cas, la bourse que les étudiants reçoivent est inférieure au tiers du S.M.I.C. Il y a là une volonté délibérée de limiter le nombre des étudiants, de les décourager de poursuivre leurs études.

Votre politique privilégie les enfants issus des milieux sociaux les plus favorisés. Le pourcentage des étudiants issus de parents ouvriers, cadres moyens ou employés, diminue d'année en année. Et votre système actuel d'attribution des bourses ne fait que renforcer cette sélection par l'argent.

Moins d'un quart des étudiants issus du milieu ouvrier avaient droit à un échelon de bourse en 1978 ! En 1980, notre seule certitude, c'est que l'inégalité sociale et régionale devant l'université s'accroîtra.

Si nous condamnons votre budget d'austérité, c'est parce qu'il ne correspond en rien à l'attente des étudiants, à leur volonté d'étudier dans des conditions décentes ; c'est aussi parce qu'il aggrave la sélection sociale qui n'a en définitive qu'un seul but, celui de réduire le nombre des étudiants.

Nous ne voterons pas ce budget car nous sommes favorables à une université de masse qui regrouperait l'ensemble des formations supérieures et serait réellement ouverte à tous, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le droit aux études, la possibilité pour des milliers de jeunes et de travailleurs d'accéder à l'enseignement supérieur, tels sont les principes qui guident les socialistes et que nous défendons. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Berest.

M. Eugène Berest. Madame le ministre, je tiens à appeler votre attention, qui est déjà vigilante, sur une catégorie d'étudiants, celle des futurs enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur, en particulier ceux qui suivent une filière que je connais bien pour avoir enseigné dans ces classes pendant vingt-cinq ans, je veux parler des classes préparatoires aux grandes écoles.

C'est surtout des littéraires dont il faut parler, car les scientifiques qui suivent les classes de mathématiques spéciales ont toujours une chance de s'en sortir, tandis que les littéraires n'ont comme vocation quasi unique que la préparation aux concours, puis l'accès à l'enseignement, à la vie politique, éventuellement à la présidence de la République. (*Sourires.*)

Ces jeunes gens sont à la fois étudiants et lycéens. Inscrits en faculté, madame le ministre, ils dépendent de votre autorité ; élèves de lycées, ils dépendent de celle de M. le ministre de l'éducation.

Que se passait-il naguère, il y a de cela dix ou quinze ans, lorsque j'enseignais en khâgne au lycée de Brest ?

Ceux qui étaient reçus au concours d'entrée aux écoles normales supérieures suivaient la voie royale : licence, éventuellement C.A.P.E.S., agrégation. Ensuite, ils obtenaient un poste dans l'enseignement supérieur par le biais de l'assistantat du doctorat ou d'autres carrières.

Ceux qui n'étaient pas reçus, les plus nombreux vu la difficulté des concours de Sèvres, de la rue d'Ulm, de Fontenay et de Saint-Cloud, conservaient toutes leurs chances. En effet, leur préparation leur permettait de se présenter, dans d'excellentes conditions, au C.A.P.E.S. ou à l'agrégation. Ils disposaient, pour les y aider pendant leurs années d'études, grâce au concours des I.P.E.S., auxquels les meilleurs d'entre eux étaient reçus, non pas d'une bourse mais d'un véritable traitement.

Aujourd'hui, ceux qui ne sont pas reçus au concours, les plus nombreux, ne peuvent plus concourir aux I.P.E.S., supprimés il y a quelques années. Leur seule chance est d'obtenir une bourse de licence s'ils sont bien classés aux difficiles concours de la rue d'Ulm, de Sèvres, de Fontenay ou de Saint-Cloud, mais celle-ci est loin d'être suffisante pour leur permettre de poursuivre leurs études.

Que dire de la difficulté de préparer le C.A.P.E.S. ou l'agrégation alors que le nombre de reçus a considérablement diminué ? Il y a douze ans, j'étais membre du jury des concours d'agrégation de lettres. Peut-être une politique inflationniste a-t-elle été poursuivie alors, toujours est-il qu'en juin dernier, soixante postes seulement étaient offerts à l'agrégation de lettres, à laquelle se présentaient quatre-vingt-dix normaliens et normaliennes. Trente d'entre eux par conséquent étaient déjà assurés de leur échec à supposer que les soixante autres soient reçus. Quant à ceux qui n'étaient pas normaliens ou normaliennes, quelle était leur chance de réussite à ce concours de recrutement ?

Non seulement le nombre des postes offerts aux concours diminue, mais leur préparation est de plus en plus difficile. A cet égard, prépare-t-on partout efficacement aux concours du C.A.P.E.S. ou de l'agrégation ? Je fais mienne, de ce point de vue, la formule que vous avez employée, madame le ministre : tout le monde ne peut faire tout n'importe où.

Je ne vous demande pas de me répondre aujourd'hui car ce problème est énorme dans la mesure où il concerne la nature même du recrutement aux écoles normales supérieures et leur finalité.

Le problème n'est pas de savoir si l'école normale supérieure de Saint-Cloud doit ou non déménager, mais de déterminer ce qu'on doit faire effectivement dans les écoles normales supérieures. Il s'agit aussi — mais ce sujet concerne plus particulièrement M. le ministre de l'éducation — de fixer le nombre de postes à mettre au concours dans les prochaines années. En fait, le problème fondamental, c'est celui de la formation des maîtres du second degré.

J'ai passé l'agrégation en 1946, il y a trente-trois ans. Durant vingt-cinq ans, j'ai formé des professeurs du second degré. Depuis trente-trois ans, j'entends parler du problème fondamental de la formation pédagogique des professeurs du second degré et je vois circuler les projets les plus divers. La décision de modifier la formation des instituteurs du premier degré me donne cependant un espoir. Il fallait sans doute commencer par là.

Je souhaite que ce problème fasse l'objet d'une concertation. Quelle formation et par qui ? Quelle sera la place exacte des universités dans la formation des professeurs du second degré ? Est-ce réellement la mission de l'Université et qui en sera chargé ?

Si je suis intervenu avec une certaine vigueur, c'est parce que j'ai connu cette situation pendant des années et qu'il s'agit pour moi d'un problème de conscience.

Croyez-vous qu'il soit encore possible d'engager un bon étudiant de la section littéraire à préparer le professorat soit par la voie directe de la faculté, soit par la préparation aux grandes écoles, en lui assurant qu'il passera un jour le C. A. P. E. S. ou l'agrégation et qu'il obtiendra un poste ?

Il y a quinze ans, madame le ministre, je pouvais donner de tels conseils à mes étudiants. Mais si j'étais encore aujourd'hui professeur de khâgne, j'hésiterais à tenir ce langage, même aux plus doués. Dans ces conditions les meilleurs éléments auront tendance à opter pour les sections scientifiques ; ce problème a déjà été évoqué pour la formation des médecins. Il ne restera plus dans les sections littéraires du premier degré chargées de former nos enseignants littéraires que les étudiants qui n'auront pas pu ou su faire autre chose. Volla pourquoi il s'agit bien d'un problème de conscience, madame le ministre.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Marc Lauriol. C'est très intéressant, laissez M. Berest poursuivre, monsieur le président.

M. Pierre Mauger. Ses propos méritent en effet votre bienveillance.

M. Eugène Berest. J'en ai terminé, monsieur le président.

Madame le ministre, vous parlez avec beaucoup de foi de cette haute technologie indispensable pour la France. Mais notre chance en matière d'enseignement, celle qui permettra de donner à nos jeunes une formation de qualité, c'est la matière grise que représentent nos futurs enseignants. Qu'il s'agisse du second degré ou de l'enseignement supérieur, je vous supplie de ne pas sacrifier cette matière grise, afin que nos enfants ne soient pas confiés, dans quelques années, à des enseignants qui ne seraient pas réellement capables, en lettres comme en sciences, de constituer cette élite dont nous avons tant besoin.

Je termine en formulant ce vœu, madame le ministre, et en vous indiquant que je voterai votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Devaquet.

M. Alain Devaquet. Madame le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, l'université française s'articule autour d'une triple armature : un système d'organisation, un style intellectuel et un type d'enseignement. Considéré seul, chacun de ces éléments a sa logique propre ; il est donc déjà, en lui-même, résistant. Considérés globalement, ces trois éléments se renforcent et se soutiennent les uns les autres, ce qui rend l'ensemble extrêmement solide et solide.

Le système d'organisation est basé sur l'absence de concurrence interne. Une université, une école par ressort géographique, un professeur par discipline ou sous-discipline dans chaque université ou école, telle est la règle quasi générale. Ce monopole géographique et intellectuel implique d'une part le refus de toute ingérence et de toute influence extérieure dans la gestion ou dans l'enseignement, d'autre part une gestion centralisée, car c'est la moins mauvaise façon d'insuffler quelque efficacité à ces nombreuses unités qui se veulent égales et indépendantes.

Le style intellectuel repose sur un mode de raisonnement abstrait, déductif et rigoureux formellement. L'avantage de clarté et de stabilité se paie cher, d'abord par l'uniformisation, ensuite par la difficulté de toute interaction entre l'université et le monde industriel, le monde administratif, voire la société tout entière.

Le type d'enseignement — cours obligatoire et audience captive — est fondé sur la distance entre enseignant et enseigné. Un tel formalisme, qui ne correspond plus à l'esprit du temps, est de moins en moins accepté par les étudiants qui oscillent alors entre passivité et chahut contestataire. Ces réactions négatives renforcent le besoin de protection des maîtres qui s'éloignent encore un peu plus.

Par cette triple cohérence, l'ensemble universitaire français a pu imposer, en partie, ses normes, structurelles et intellectuelles, à notre société. Mais le mal est plus grave encore, car un style intellectuel et un type d'enseignement ne se développent pas uniquement comme produits des universités. Ils ne gardent

de vigueur que si, à l'extérieur de ces universités, ils correspondent à des modes d'organisation et à des styles de relation entre les hommes.

Cette aride symbiose apparaît presque caricaturalement dans la fonction de sélection qu'exerce l'université. Les concours sont, dans notre société l'équivalent du droit de naissance : chacun se voit attribuer un rôle moins en fonction de ce qu'il a fait ou de ce qu'il est capable d'accomplir, qu'en fonction d'un statut ou d'un rang. Mais ce rôle de sélection n'est en réalité qu'un des aspects, l'aspect défensif, de l'isolement de l'université et de son imperméabilité au changement.

Ce temps est révolu. Chacun voit, à force d'avoir été aveugle, que l'université doit changer. Chacun sent ce qui doit changer. Personne ne sait comment entreprendre ce changement.

Vous essayez, madame le ministre, de changer l'université dans ses habitudes — pré-recrutement des étudiants de troisième cycle rémunérés sur des emplois de cadres, relations avec l'industrie, les P. M. I. et les P. M. E. ; dans son fonctionnement — réactualisation des programmes des I. U. T. ; et même dans ses institutions — statut des personnels, réforme du C. N. R. S.

Vous agissez avec une lucidité et une opiniâtreté auxquelles le groupe R. P. R. tient à rendre hommage. Il sera, comme aujourd'hui par son vote, à vos côtés dans cette tâche. Mais vous savez aussi, j'en suis sûr, que si vos efforts améliorent, ils retardent peut-être également une écléance.

Les événements de mai 1968 ont aussi essayé de changer l'université, mais violemment, car, par son caractère totalement intégré, ce système appelle une contestation totale : rien ne peut changer que si tout change à la fois. Cette crise a interrompu un instant l'ordre bureaucratique. Elle fut une brève guerre de mouvement, noyée dans la langue guerre de tranchées que vous-mêmes, madame le ministre, et vos prédécesseurs, menez. Mais le besoin bien français d'ordonner, de régulariser toutes les situations a rapidement repris le dessus et ramené un nouvel ordre bureaucratique, transposition de l'ancien, mais à un niveau d'élaboration plus adapté aux nouvelles demandes de la société.

C'est assez dire, je crois, que la bureaucratie et la centralisation universitaires ne sont pas des greffes malchanceuses sur un corps sain. Elles sont consubstantielles à cet organisme. Elles en expriment la philosophie et la manière d'être. Aussi dans les quelques minutes qui me sont imparties, aborderai-je quelques-unes des difficultés auxquelles nous devons réfléchir si nous voulons mener à bien la transformation, inéluctable à terme, de l'université française.

Le premier problème est celui de la finalité de son enseignement.

Nombreux sont ceux qui pensent qu'un choix doit être opéré entre une université, tout auréolée de savoir, qui dispenserait au plus grand nombre une culture générale, et une université qui, les pieds dans la glèbe, préparerait à l'exercice d'une profession.

L'alternative est moins tranchée qu'il n'y paraît. La culture n'est plus l'apanage inutile de quelques aristocrates, elle est devenue, aujourd'hui, un instrument d'action, un outil intellectuel essentiel, dans un monde complexe qui, pour être maîtrisé, demande moins l'accumulation des connaissances que l'acquisition de modes de raisonnement. Ces modes requièrent un apprentissage pratique et il est clair que toutes les formes de culture n'ont pas les mêmes vertus éducatrices.

Le moins que l'on puisse dire est que notre culture didactique, rationaliste, devient, malgré son prestige, en partie inadéquate, et qu'elle pourrait être utilement complétée par l'apprentissage de l'analyse et la recherche autonome. A l'opposé, la spécialisation étroite est une aberration, au nom même de l'efficacité que l'on invoque pour la justifier, dans un monde en évolution ultra accélérée.

Elle ne survit que par facilité, car elle a permis d'adapter, par une simple prolongation, l'enseignement à la réalité socio-économique, sans remettre en question nos habitudes et, en particulier, le triptyque classique de nos lycées — littérature, mathématiques, philosophie ou, plus récemment et de manière plus lyrique, langage mathématique, langue française, langue étrangère — parce que derrière ces habitudes se retranchent tous les droits acquis. La spécialisation, mais pas sa caricature, peut exister, mais comme expression, ou champ d'expérimentation de l'analyse et de la recherche autonome.

Dans cet esprit, le réexamen des habilitations de D.E.A. que vous entreprenez, madame, est une heureuse initiative. Trop étroitement spécialisés, donc trop nombreux et souvent peu fréquentés, ou alors par des étudiants de qualité très hétérogène, les D.E.A. gagneraient à ouvrir leur champ d'intérêt, à multiplier les contacts avec l'extérieur et à accueillir que les étudiants capables de les suivre avec profit et, au moins, de comprendre la langue française ! On pourrait d'ailleurs se demander si, même au niveau du second cycle, le nombre et la qualité des filières proposées dans certaines universités ne devraient pas être aussi revus.

Le deuxième problème est la paradoxale coexistence du système ultra-sélectif des grandes écoles et du système égalitaire des universités. On se refuse à tout assouplissement du premier et à toute mesure de sélection dans le second. L'énorme masse des étudiants est aujourd'hui issue des couches « petites-bourgeoises » auxquelles le développement de notre société a permis l'accès de l'université. Ces étudiants découvrent péniblement que la promotion sociale qu'ils espéraient se racornit au passage dans une usine culturelle qui n'offre que connaissances disparates et débouchés médiocres.

A l'inverse, cet afflux massif n'a pas touché les grandes écoles qui conservent imperturbablement prestige et prérogatives et il n'a qu'effleuré, au cours des années soixante, la recherche qui, pour une part, a émigré hors de l'université.

Cette coupure entre l'élite et les couches moyennes est grave car la première, plus riche en individualités créatrices, ne peut faire aboutir ses innovations que par les secondes, organes de transmission et milieux de soutien. La première, forte, s'élève encore ; les secondes, faibles, s'affaiblissent un peu plus. Ainsi l'écart s'accroît juste au moment où l'élargissement des couches dirigeantes et la libéralisation du jeu social apparaissent comme les conditions indispensables au déblocage de notre société.

Le troisième problème est celui de l'information à l'intérieur du système universitaire et de la communication vers l'extérieur.

Le premier aspect, information intérieure, fut longtemps considéré comme secondaire. Il commence, et je crois, madame le ministre, grâce à vous, à être pris au sérieux, et à un double niveau.

Au niveau des étudiants d'abord, car le libre choix qui leur est théoriquement laissé ne masque pas la sélection — par l'échec et le découragement, voire par l'argent — qui résulte pratiquement, en partie du moins, des mauvaises orientations qu'ils choisissent. Bien que cette orientation soit généralement antérieure à l'entrée à l'université, celle-ci pourrait corriger les trajectoires par une meilleure information sur les possibilités et les débouchés qu'elle offre.

Au niveau des chercheurs et des enseignants, ensuite, qui sont submergés par la prolifération exponentielle de publications de qualité pour le moins aléatoire. La solution réside dans la constitution accélérée de banques de données françaises et non pas dans la consultation des banques américaines qui, actuellement, exercent un quasi-monopole. Cette consultation n'est en effet pas sans importance stratégique, puisque le simple fait de poser une question dévoile un centre d'intérêt, une idée de recherche, un embryon de solution. Point n'est besoin d'en informer nos concurrents.

Le second aspect, communication vers l'extérieur, est l'ouverture de tous les hommes à la connaissance. Elle consiste à les mettre en mesure de prendre les risques qu'elle implique et d'effectuer eux-mêmes les choix. On touche là, bien évidemment, à la question des rapports entre science et société.

La solution radicale — elle a longtemps prévalu — était de refuser à la société tout droit de regard sur la science pure, par opposition d'ailleurs aux applications. Cette attitude n'est plus tenable aujourd'hui.

La solution de repli consista ensuite, pour les hommes de science, à concéder un droit de regard sur leur domaine, tout en ne reconnaissant de compétence qu'aux spécialistes issus de leurs rangs. C'est précisément parce que, depuis 1950, le public et les hommes politiques ont adopté cette solution, que le débat sur l'énergie nucléaire est dans l'impasse. Le retard des non-spécialistes est en effet trop grand pour que l'habitude du dialogue puisse s'établir. Il faut le combler.

Le jugement qui doit être exercé sur les recombinaisons génétiques *in vitro* ou sur le nucléaire, par exemple, balance, en

général, risques et avantages. Il est le plus difficile qui soit, car risques et avantages sont presque toujours incomparables et ne s'additionnent pas arithmétiquement.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Devaquet.

M. Alain Devaquet. Je n'en ai plus que pour cinq minutes, monsieur le président.

M. le président. C'est trop, monsieur Devaquet, car vous avez déjà dépassé votre temps de parole. Je ne vous laisse plus que quelques brefs instants.

M. Alain Devaquet. Il importe donc, pour l'avenir, que ce jugement soit informé : dans ses détails pour les spécialistes, dans ses lignes essentielles pour les non-spécialistes qui, eux aussi, devront participer à la décision, dans son squelette enfin pour le public qui aura à comprendre la décision ainsi retenue.

Ce retard peut être comblé. L'idée physique, déshabillée des mathématiques qui la symbolisent ou du vocabulaire qui la masque, peut toujours être exprimée et expliquée en termes simples. Certes, cet effort, non pas de vulgarisation mais d'humanisation de la science, est immense. Il doit venir des spécialistes — chercheurs, ingénieurs, enseignants — et se développer vers tous, dans toute l'éducation, dans toute l'information. Il exigera des ressources humaines et matérielles dont il faut assurer la charge. Il exigera une volonté politique, exprimée au plus haut niveau, qui seule arrivera à lever les réticences des radios et des télévisions pour des sujets scientifiques qui, même humanisés, n'atteindront pas des indices d'écoute extraordinaires.

Mais parlant comme enseignant, chercheur et député, je suis sûr que cet effort peut réussir, réduisant ainsi une fracture science-société qui risquerait d'être lourde de conséquences et ramenant à son juste rôle une technocratie qui se développe sur l'opacité du savoir, qui s'affirme sur les fausses connaissances ou les à-peu-près, précisément parce qu'il n'existe pas de jeu concurrentiel de la vraie connaissance.

M. le président. C'était votre conclusion, monsieur Devaquet.

M. Alain Devaquet. Je vous en prie, monsieur le président.

M. le président. C'est moi qui vous en prie, concluez !

M. Alain Devaquet. Je parle au nom du groupe R. P. R., monsieur le président.

M. le président. Je vous demande instamment de conclure.

M. Alain Devaquet. Je conclus, monsieur le président.

Telles sont, madame le ministre, les quelques réflexions qu'au nom du groupe R. P. R. je souhaitais vous présenter. Elles sont bien incomplètes, vous le comprendrez. Il nous faudrait parler des grandes écoles, de la recherche, du climat humain à l'université...

Résoudre toutes ces questions difficiles, vous demandera, madame, beaucoup de courage et de patience. Le groupe R. P. R. vous y aidera, par ses propositions comme par ses critiques, car il sait que s'engage là un double pari, pour l'avenir de notre pays : pari sur les hommes qu'il ne s'agit pas de protéger à tout prix mais d'aider à faire l'apprentissage des choix, individuels ou collectifs ; pari sur les institutions, car elles constituent le tissu social à partir duquel chacun peut se faire lui-même et créer sa liberté. On peut tourner en dérision cette confiance ou qualifier de désuet cet humanisme mais je ne vois pas par quoi aujourd'hui les remplacer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et divers bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des universités.

Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je remercie vive-

ment M. le rapporteur de la commission des finances d'avoir bien voulu souligner la volonté d'adaptation qui transparaît dans les points forts de notre budget volontariste.

Les arguments développés par M. Coulais doivent calmer les alarmes de M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, alarmes que ne partage heureusement pas la majorité de cette commission.

Il n'y a pas d'héritiers pour les anxieux. L'avenir et la vérité sont contenus dans les interventions claires et positives, les recommandations et les suggestions précises et constructives présentées par MM. Coulais, Schneiter, Comiti, Muller, Berest et Devaquet, et dans le soutien et les conseils des deux commissions que je remercie également.

Les rapports et les interventions ont traité cinq grandes séries de problèmes : personnels, formation, étudiants, gestion et recherche.

Parlons d'abord de la politique des personnels. Il est évident que la qualité des enseignements supérieurs repose surtout sur la compétence et la motivation scientifiques des personnels qui les servent. Les intégrations aveugles de personnels universitaires sont d'ailleurs illégales et seraient suicidaires. Garantir cette qualité par un recrutement sélectif, par l'attrait d'une carrière qui permette des promotions méritées, par la clarté des procédures qui n'exclut pas la souplesse indispensable à la fonction intellectuelle : voilà ce qui dicte notre politique des personnels.

Nous avons pris les mesures réglementaires qui s'imposaient par le décret du 20 septembre 1978 pour le recrutement et la carrière des assistants, par plusieurs décrets dont les trois décrets du 9 août 1979, pour le recrutement et la carrière des maîtres assistants et des professeurs. Il reste effectivement à régler le problème de certains corps, tel celui des enseignants d'odontologie, qui ne pouvaient entrer dans le cadre des décrets. Les études sont cependant suffisamment avancées pour que nous puissions envisager une solution prochaine. Je précise, monsieur Comiti, qu'il est prévu d'élever l'odontologie au même niveau que les autres disciplines universitaires et en assurant à ses enseignants le même profil de carrière qu'aux autres. Quant au concours de recrutement de médecine, nous venons, M. Barrot et moi-même, de saisir le comité interministériel, et je pense que ce comité ne manquera pas de prendre contact avec vous.

Les carrières des enseignants, des techniciens, des administratifs et des chercheurs ont été largement débloquées par des transformations d'emplois, que les rapporteurs ont bien voulu souligner et qui seront fortement accrues en 1980. Au total, de 1976 à 1980 inclus, près de 10 000 personnes auront bénéficié de promotions, volontairement décidées par le Gouvernement et approuvées par le Parlement, qui s'ajoutent aux promotions liées aux départs à la retraite, malheureusement rares, vous le savez. Par ailleurs, 5 699 hors statuts auront été intégrés, soit la totalité des personnes intégrables.

Ces mesures aboutissent au redressement de la pyramide des emplois universitaires : en effet, après les mesures prévues pour 1980, nous compterons 31 p. 100 de professeurs, 41 p. 100 de maîtres assistants et 28 p. 100 d'assistants, alors qu'en 1975, il y avait 44 p. 100 d'assistants.

Reste le problème vital du renouvellement des corps, compte tenu du faible taux des départs à la retraite. Sa solution exige la mise en place du plan de recrutement qui sera présenté dans le cadre du projet de budget pour 1981. Monsieur le rapporteur de la commission des affaires culturelles, ce plan exige un très important travail de mes services.

A propos de ce renouvellement, je précise, à l'intention de M. Berest, qu'une juste place sera, bien entendu, trouvée pour les normaliens. Nous sommes en train de rechercher des solutions, en particulier pour les normaliens littéraires, en liaison avec le ministère de l'éducation et avec les directeurs d'écoles normales supérieures. J'ai d'ailleurs reçu, récemment, le directeur de l'école normale supérieure de la rue d'Ulm et la directrice de l'école de Fontenay pour évoquer ce dossier.

Ainsi que je vous l'avais dit l'an dernier, c'est dans le cadre du plan de recrutement dont je viens de parler et dont vous aviez bien voulu, mesdames, messieurs, approuver le principe, que les vacataires pourront concourir sur les emplois créés : c'est, je le rappelle, le seul moyen légal de les intégrer.

Je partage entièrement les observations de M. le rapporteur Coulais sur les heures complémentaires et j'en tiendrai compte dans mes propositions pour le budget de 1981. Et, conformément

à sa suggestion, j'envisage de majorer d'au moins une centaine le nombre des transformations d'emploi de technicien titulaire de laboratoire. Voilà qui sera, je pense, une très bonne nouvelle pour les intéressés.

J'en viens à la question des formations, dont ont longuement parlé MM. Coulais, Comiti et Devaquet.

Après la compétence et la motivation scientifiques des enseignants, c'est la bonne organisation des formations, en symbiose avec la recherche et avec les faits de civilisation, qui fonde la qualité des enseignements supérieurs.

Cette organisation des formations est satisfaisante et d'ailleurs sans cesse adaptée dans les écoles d'ingénieurs, les I. U. T., et, dans les formations médicales et juridiques. Ailleurs, les enseignements sont trop spécialisés dans des universités qui ne le sont pas assez, comme l'a fort bien souligné M. Devaquet.

Les licences et les maîtrises habilitées depuis octobre 1977 montrent cependant ce double souci de connaissances scientifiques larges et de haut niveau et de prise en compte des réalités de notre temps et de l'avenir professionnel des étudiants.

Aujourd'hui, 274 formations universitaires professionnalisées accueillent 14 250 étudiants, alors qu'en 1976 il n'y avait que 30 formations professionnalisées accueillant 226 étudiants. J'ajoute que, parallèlement, les effectifs des I. U. T. sont passés de 37 000 à 52 000 étudiants et que ceux des écoles d'ingénieurs croissent sensiblement. J'ajoute aussi que cet effort au niveau des formations professionnalisées initiales porte immédiatement ses fruits dans le développement de la formation continue, que les universités s'efforcent de développer. D'ailleurs, la conférence des présidents d'université, à ma demande, réfléchit actuellement sur ce problème.

Mais si de réels progrès se dessinent dans les seconds cycles et dans la formation continue, le problème de la première année de troisième cycle est alarmant en lettres et en sciences, où les diplômes d'études supérieures spécialisées sont trop rares et les diplômes d'études approfondies trop nombreux, ainsi que l'a souligné M. Devaquet : sur 150 formations de D. E. A. de lettres et sciences, 450 attirent moins de dix étudiants chacune. Encore serait-il intéressant de savoir combien il y a de reçus sur ces dix étudiants.

La médiocrité de beaucoup de nos doctorats de troisième cycle — qui ne sont d'ailleurs plus reconnus par certains pays étrangers — est la conséquence de l'extrême dispersion des D. E. A., de leur spécialisation trop étroite, de leurs horaires trop légers, de leur niveau trop faible et de l'absence d'apprentissage méthodologique à la recherche. Ces diplômes n'attirent pas d'étudiants des grands pays scientifiques, et les meilleurs étudiants du tiers monde préfèrent maintenant les universités anglo-saxonnes.

Puisque les habilitations de D. E. A. arrivent à expiration en 1980, j'ai proposé aux universités des critères beaucoup plus exigeants qui permettent d'élever le niveau des D. E. A. pour atteindre celui des premières années de troisième cycle des grands pays scientifiques. J'insiste sur l'importance de l'enjeu : il s'agit de l'avenir de la recherche fondamentale française et de la formation des cadres, qui sont deux des principaux atouts de notre pays dans la compétition internationale, comme plusieurs orateurs l'ont souligné.

Parallèlement, nous poursuivons la concertation dans les groupes de réflexion pour améliorer le dialogue des universités avec le monde. Et je précise à M. le rapporteur Coulais et à M. Schneiter que les habilitations de deuxième cycle font l'objet d'examen par des experts et tiennent compte des conditions et des besoins nationaux et régionaux. Ainsi suis-je en mesure d'indiquer à M. Muller que les créations demandées par Mulhouse sont acceptées.

La troisième série de questions portait sur les étudiants.

Sur les 860 000 inscrits dans les enseignements supérieurs, 500 000 environ sont des étudiants en formation initiale. Lorsqu'on fait des statistiques, il faut qu'elles soient non pas des réverbères sur lesquels on s'appuie, mais des réverbères qui éclairent.

M. Merc Lauriol. Très bien !

M. Pierre Mauger. Très belle image !

Mme le ministre des universités. La démocratisation progresse depuis vingt ans. On compte 25 p. 100 de fils d'ouvriers et de personnels de service dans les I. U. T. et 17 p. 100 dans les

formations qui recrutent sur concours. Parmi les bacheliers, le pourcentage de ceux qui poursuivent des études supérieures est le même, quelle que soit l'origine sociale. Ce qui prouve bien que la démocratisation passe d'abord par le baccalauréat.

L'orientation des étudiants s'est profondément modifiée depuis quelques années. J'indique à M. Comiti et à M. Schneider que les nouveaux bacheliers sont attirés par les formations les plus rigoureuses et les plus réalistes. En quatre ans, les effectifs des I. U. T. sont passés de 37 000 à 52 000 étudiants, ceux des licences et maîtrises professionnalisées atteignent 14 250 étudiants et le flux d'entrée en première année d'écoles d'ingénieurs croît cette année de 6 p. 100. Cette année, le nombre d'entrants en I. U. T. égale celui de l'ensemble des formations de lettres et sciences humaines et dépasse largement celui des formations scientifiques théoriques.

Je souligne que, dans les formations les plus rigoureuses et les plus réalistes, qui exigent une forte motivation et beaucoup de travail, le taux d'échec est faible alors qu'il atteint des proportions insupportables ailleurs. La nouvelle orientation des étudiants vers les formations professionnalisées se traduira donc par un nombre croissant de diplômés, même si le nombre total des étudiants n'augmente pas.

L'aide sociale en faveur des étudiants représente 10 p. 100 de notre budget.

J'indique à M. Schneider et à M. Coulais que, comme je l'avais annoncé l'an dernier, j'ai nommé en janvier 1979 un nouveau directeur du centre national des œuvres universitaires, M. Jean Imbert, qui était jusque-là directeur des enseignements supérieurs et qui connaît bien les problèmes des étudiants. Je l'ai chargé de revoir tous les problèmes de l'aide directe et indirecte aux étudiants en concertation avec le conseil national et les conseils régionaux des œuvres universitaires. Cette mission va dans le sens des préoccupations de la commission des affaires culturelles. J'espère donc être en mesure de vous présenter un rapport et un projet précis avec le budget 1981.

En réponse à M. Schneider, je signalerai également que, conformément aux recommandations du Parlement, notre politique des bourses conduira, en 1979, à consommer la totalité des crédits inscrits au chapitre 43-71 sans annulation en collectif de fin d'année.

En réponse à plusieurs questions sur les étudiants étrangers, je préciserai simplement que la France est le pays au monde qui en accueille le plus : dans l'absolu, deux fois plus par exemple que la République fédérale d'Allemagne, soit 108 000 contre 54 000. J'ajouterai pour M. Ralite...

Plusieurs députés socialistes. Ah ! Ah !

Mme le ministre des universités. ... que, quand il s'agit d'étudiants du tiers monde, toutes les universités françaises, sans exception, les accueillent. Ils ne sont pas, comme en U. R. S. S., parqués dans une université Lomumba. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Le rapport que vous me demandez, mesdames, messieurs, sur les comparaisons internationales pourrait montrer que la France n'est en retard ni sur ce plan ni sur celui de la démocratisation et encore moins sur celui de la situation des personnels.

Je vous dirai maintenant quelques mots de la gestion — entretien, maintenance et extension du patrimoine — dont M. le rapporteur de la commission des finances a bien voulu souligner qu'elle était l'une de nos préoccupations.

Le patrimoine du ministère des universités est considérable. Il comprend 12 300 000 mètres carrés de locaux, dont les deux tiers datent de moins de vingt ans, et des équipements représentant une valeur de plusieurs milliards.

Le ministère a mené auprès des établissements des enquêtes de coûts, qui, pour chaque implantation géographique, ont été ramenés aux surfaces utiles. On peut ainsi comparer les établissements et rechercher l'origine des écarts. Le dépouillement d'un premier échantillon de ces enquêtes a, d'ores et déjà, permis de prendre, dans le cadre du plan de soutien de l'économie, des mesures de nature à diminuer les dépenses d'énergie.

Pour la maintenance — M. Coulais l'a souligné — nous nous approchons maintenant du taux de 1 p. 100 de la valeur du patrimoine recommandé, grâce aux augmentations considérables de ce chapitre depuis quatre ans.

En réponse à votre question, monsieur Coulais, je précise que le lieu d'implantation des équipements informatiques financés sur le budget de 1980 sera bientôt décidé à la suite d'enquêtes effectuées par la mission de la recherche en liaison avec la direction des affaires générales et financières.

Vous vous inquiétez, à juste titre d'ailleurs, des délais des opérations d'investissement. A cet égard, je signale que c'est l'application du décret de 1973 sur l'ingénierie qui nous oblige à engager une nouvelle discussion des programmes, même lorsque ceux-ci avaient été approuvés dans le passé. De plus, la mise au point très détaillée des règlements de concours exige des délais de quatre à cinq mois, et la compétition anonyme entre les architectes demande de cinq à six mois supplémentaires. Voilà la cause du retard.

Pour la gestion des crédits de fonctionnement, nous poursuivons et affinons, depuis près de quatre ans, les enquêtes pour apprécier le coût réel des activités de formation et de recherche et pour améliorer les critères de répartition des moyens dans le sens de la clarté — oui, monsieur Ralite — et de la justice. Par cet effort, nous nous acheminons, selon le vœu du Parlement, vers une remise en question permanente des « services votés », et vers une rationalisation des choix budgétaires.

Nos méthodes, exposées lors de colloques internationaux, nous valent de nombreuses demandes de consultations de la part d'organisations internationales et d'administrations étrangères, et plusieurs de mes collègues ministres de l'enseignement supérieur de grands pays scientifiques m'ont indiqué qu'ils allaient adopter nos méthodes.

M. Louis Mexandeau. Avec plus de moyens !

Mme le ministre des universités. Je viens de rappeler que nous n'étions pas pour la reconduction automatique des « services votés », mais pour des études préalables et des rationalisations de choix budgétaires... (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République) ... et tous les députés auraient dû applaudir à cette affirmation.

Je terminerai, mesdames, messieurs, en évoquant l'important problème de la recherche scientifique, qui a été traité par MM. les rapporteurs et brillamment évoqué par M. Devaquet.

La mission de la recherche poursuit sa politique de sélectivité. En 1979, les crédits d'infrastructure distribués sur critères quantitatifs ne représentent plus que 18 p. 100 du total, alors que les crédits distribués sur justification de programme et de politique d'établissement atteignent 82 p. 100.

L'an prochain, le rôle sélectif de la mission de la recherche sera encore accru par le recours à des consultants qui assisteront les conseillers du chef de la mission et par des procédures d'audits scientifiques qui permettront de juger des résultats sur place.

Nous avons doté le C. N. R. S. d'instances de réflexion, de proposition, d'évaluation et de contrôle pour définir des politiques globales, sectorielles ou particulières et pour suivre leur application. La déconcentration administrative et budgétaire accélérera l'action scientifique des laboratoires et des centres de recherche. Je précise d'ailleurs à l'intention de Mme Privat que les plus grands scientifiques approuvent cette réforme.

La coopération entre la recherche universitaire et les entreprises se développe de plus en plus, notamment au niveau du comité des relations industrielles du C. N. R. S. — le CRIN — et au sein de clubs spécialisés, animés par cet organisme, qui examinent les thèmes de recherche susceptibles de faire l'objet d'actions communes, parmi lesquelles je citerai la conception assistée par ordinateurs, la robotique, les lasers, les plasmas, les systèmes mécaniques, le traitement du signal.

Par ailleurs, les comités de direction des laboratoires propres ou des laboratoires associés du C. N. R. S. comprennent, tous, des personnalités extérieures qui sont ainsi tenues au courant des programmes en cours et de l'orientation des recherches. Plus de quatre-vingts sociétés sont représentées dans ces comités.

De même, les actions thématiques programmées — les A. T. P. — quand elles sont situées en amont d'activités industrielles, comportent, dans leur comité de direction, des représentants de ces activités. C'est le cas, par exemple, pour les A. T. P. « énergie » avec Electricité de France, « turbulence » avec la S. N. E. C. M. A., « papier » avec le Centre du papier, « agro-chimie » avec l'I. N. R. A., et j'en passe.

J'insiste sur le fait que cette coopération ne concerne pas seulement les grandes entreprises. Les P.M.E., les P.M.I., les sociétés de services, qui, jusqu'à présent, étaient un peu à l'écart, commencent à se tourner vers les universités et vers le C.N.R.S. Un effort particulier d'information a été mené par le ministère des universités avec le concours de la presse industrielle; nous avons créé un groupe de réflexion mixte pour améliorer ce type d'information réciproque. Par ailleurs, à la demande de l'association des entreprises de services, qui sont pour la plupart de petites entreprises, le C.N.R.S. conduit une recherche nationale sur le devenir de ces sociétés et sur leurs besoins en sciences et en innovation. En effet, ces entreprises commencent à éprouver la nécessité de s'assurer les services de cadres dans les domaines de la gestion et de la commercialisation.

Enfin, la restructuration de l'agence nationale pour la valorisation de la recherche — l'ANVAR — permet d'améliorer l'efficacité de cet organisme, notamment à l'égard des petites et moyennes entreprises qui veulent s'engager dans la mise au point de produits et de procédés nouveaux.

Depuis trois ans, la recherche a pénétré dans les écoles d'ingénieurs. Dans quarante-cinq d'entre elles, sur la centaine qui relève du ministère des universités, compte tenu des écoles privées, les élèves peuvent préparer un diplôme d'études approfondies en même temps que leur diplôme d'ingénieur. En d'autres termes, ils poursuivent des études à « bac plus cinq ». Ensuite, ils peuvent préparer une thèse, grâce au pré-recrutement industriel, pratiqué par certaines sociétés, comme Elf-Erap, et certaines entreprises de la chimie, ou grâce aux bourses de docteur ingénieur. Nous en avons distribué quatre-vingt-dix l'année dernière. A leur intention, le centre national de la recherche scientifique a organisé, en cours d'études, des stages d'initiation à la recherche d'une durée de deux à trois ans.

La moitié des laboratoires de ces quarante-cinq écoles sont soutenus par le C.N.R.S. Ces laboratoires représentent d'ailleurs le tiers des nouvelles formations reconnues par le C.N.R.S.

M. Jacques Sourdille. Très bien !

Mme le ministre des universités. Ils concernent 7 000 personnes, dont 3 000 enseignants chercheurs et 1 300 élèves de doctorat. Si l'on se souvient qu'une promotion compte 9 000 ingénieurs, on s'aperçoit que grâce à cet effort le nombre d'ingénieurs formés par la recherche a doublé en moins de trois ans. Nous rattrapons notre retard par rapport à de grands pays scientifiques, comme l'Allemagne et le Japon.

Pour la documentation et l'information, nous allons aussi combler notre retard.

Jusqu'à présent, les bibliothèques universitaires ne prenaient guère en compte les besoins de la recherche et les universités étaient obligées d'investir, dans les centres de documentation, sur leur budget propre, des sommes bien supérieures au budget des bibliothèques universitaires. Ces sommes étaient prélevées sur des chapitres consacrés à d'autres actions. Dorénavant, le service des bibliothèques, en liaison avec la mission de la recherche, prendra en considération les besoins des chercheurs. Ainsi, le budget propre des universités, et notamment son chapitre « recherche », reviendra-t-il à sa vraie destination, c'est-à-dire au fonctionnement de la recherche, proprement dite.

L'agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique, l'A.U.D.I.S.T., créée au mois d'octobre 1978, mettra à la disposition de tous notamment des bibliothèques universitaires, la documentation acquise et gérée par ceux qui sont le plus aptes à le faire. Depuis un an, l'agence a établi l'inventaire des centres de documentation et des banques et bases de données françaises et étrangères. Elle a étudié les différents logiciels spécifiques aux produits bibliographiques et la comptabilité des produits nationaux. Elle a évalué les considérables problèmes informatiques de la Bibliothèque nationale et défini ses relations avec le centre national de la recherche scientifique. Un an après sa création, l'A.U.D.I.S.T. est prête à entrer en action. C'est pourquoi le montant de ses crédits a été doublé.

A l'intention de M. Schneider, je précise que la création de l'A.U.D.I.S.T. n'entraînera pas de réduction des moyens des bibliothèques universitaires, bien au contraire, elle donnera à chacun l'accès à des collections complètes, analysées par les meilleurs spécialistes. Grâce à elle, seront améliorées la gestion des bibliothèques universitaires et l'information mise à la disposition des chercheurs.

Toute politique scientifique doit être comprise et soutenue par l'opinion publique. Les problèmes de l'information du public, exposés par M. Devaquet, revêtent une importance capitale. J'irai jusqu'à affirmer qu'ils sont à terme la clef de notre réussite. En raison même de ses progrès, la science prend un caractère ésotérique pour le plus grand nombre et, confusément, elle finit par inquiéter.

Or la science est le premier atout de la France, plusieurs d'entre vous l'ont remarqué. Elle est, en effet, la matière première de nos industries du futur. C'est pourquoi le débat sur la science devrait passer au premier rang des préoccupations de notre pays. Comme on l'a vu depuis un demi-siècle, seule notre réussite scientifique peut nous garantir pour l'avenir tous les progrès sociaux.

Aussi, j'invite ceux qui font du catastrophisme à propos de l'organisation de la science et de la formation en France, à ouvrir les yeux et à prendre leurs responsabilités ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Mexandeau, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. Selon la coutume — parlementaire et universitaire — lors de la discussion d'un budget, il doit être tenu compte des suggestions ou des critiques à la fois de la majorité et de l'opposition.

Or le ministre vient de nous ignorer superbement, rapporteur compris. Nous, socialistes, refusons, bien entendu, les crédits de l'Université, mais par dignité pour la fonction que nous remplissons, nous quittons cet hémicycle. (*Les députés socialistes quittent la salle des séances. — Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Marc Lauriol. Trois députés de moins.

M. Pierre Mauger. C'est l'heure de déjeuner !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Claude Coulais, rapporteur spécial. Je ne puis répondre, bien entendu à la place de Mme le ministre des universités, à la mise au point de M. Mexandeau.

Je suppose que, si le ministre n'a pas répondu à certaines questions posées par des membres de l'opposition, c'est parce que celles-ci étaient fondées sur des prémisses singulièrement erronées. Par exemple, Mme Privat affirme n'avoir rencontré à Nancy que des universitaires malheureux, doutant de la mise en œuvre de ce qu'elle a appelé « une promesse électorale » pour l'institut national polytechnique de Lorraine.

En ma qualité de rapporteur, je n'ai évidemment pas à intervenir sur une question qui concerne la ville dont je suis le député-maire. Néanmoins, je serais heureux que Mme le ministre des universités veuille confirmer que l'opération en cause a bien été engagée, chacun le sait, à Nancy. L'information mérite de figurer au *Journal officiel*. Les autorisations de programme ont été dégagées. Alors, madame Privat, vous n'avez dû rencontrer que quelques rares universitaires mal informés et non le président de l'institut national polytechnique.

S'il était encore présent, M. Mexandeau aurait pu apprendre par ma voix que bien des exemples cités ici tout à l'heure sont faux. Je tenais à le préciser en ma qualité de rapporteur.

Universités (suite).

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Universités ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 875 850 450 francs ;

« Titre IV : 63 147 491 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 324 200 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 127 120 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 1 359 219 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 1 087 931 000 francs. »

Sur le titre III, M. Xavier Deniau a présenté un amendement n° 414 ainsi rédigé :

- « Réduire les crédits de 36 682 260 francs. »

La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Cet amendement tend à supprimer les mesures nouvelles proposées au chapitre 36-II du fascicule des universités. Je les défends à la tribune pour conférer à la proposition que je vais émettre une certaine solennité.

En effet, il est absolument inadmissible que le ministère des universités cautionne l'abandon de la langue française dans des activités qui relèvent de sa juridiction. En France, je le rappelle, la langue officielle est le français. La loi de Thermidor, An II, s'impose à l'ensemble des services publics français, à votre administration comme à toutes les autres, madame le ministre. Même le principe de l'autonomie des universités ou celui de l'indépendance des publications scientifiques ne sauraient aller à l'encontre de la loi.

Or, constamment, nous avons l'occasion de déplorer l'irrespect de cette règle de droit. Vous-même, madame le ministre, l'avez fort bien montré dans votre circulaire du 30 décembre 1976 dont je ne puis qu'approuver tous les termes, car elle est à la fois le fruit d'une réflexion intéressante et de constatations regrettables :

« Mon attention a été attirée sur divers cas d'abandon de la langue française dans le service public d'enseignement et de recherche au profit souvent exclusif de la langue anglaise.

« Il s'agit parfois de la formation de cadres étrangers, voire de soutenances de thèses, plus fréquemment des congrès et colloques organisés en France même, et de la publication des travaux scientifiques. »

Vous revenez ensuite sur chacun de ces points pour expliquer que seul le français doit être utilisé dans les différentes activités de votre département, ajoutant même : « Pour ma part, je continuerai à refuser d'allouer des subventions à l'organisation en France de congrès internationaux à participation française qui comporterait l'annonce et la pratique de l'usage exclusif d'une langue étrangère. »

Vous avez mis la menace à exécution et vous n'avez pas alloué de subvention.

Dans cette circulaire, vous précisez : « La question de l'autorisation même d'utiliser les locaux publics pour des rencontres organisées dans de telles conditions sera résolue ultérieurement. » Fort bien, mais précisément la question n'a pas été résolue, sinon par le laxisme, puisque se tiennent constamment chez nous des réunions où le monolingue est de règle, et la langue utilisée l'anglais. Le droit d'utiliser le français est dénié. Aucun document, ne fût-ce qu'un simple résumé, n'est distribué en français, même les pancartes d'information pour le public sont rédigées en anglais !

Vous savez ce qui s'est passé récemment à l'université de Montpellier, car il y a eu des protestations dans la presse de la part d'un éminent professeur de médecine, et à l'université de Dijon — le président de la commission des affaires culturelles connaît bien cet exemple — où, à notre grande surprise, l'organisateur d'un colloque, un éminent professeur de chimie de cette université, a signé ses lettres adressées à des amis français « Chairnan Tiroufflet ». (Rires sur de nombreux bancs.) Bel exemple d'aliénation intellectuelle !

De tels exemples, nous en rencontrons aussi fréquemment à Paris. L'académie de médecine a appelé solennellement votre attention sur ce point. Jusqu'à présent, de telles pratiques n'ont entraîné d'autre réaction de votre part que des refus de subvention. Je vous en félicite, mais c'est encore insuffisant. Aucune politique d'ensemble dans ce domaine n'a été définie.

Le nombre des thèses rédigées en américain — car ce n'est pas l'anglais qui nous envahit, mais l'américain — se multiplie chaque année. Or vous disposez d'une réglementation fort précise en ce qui concerne la présentation ou la soutenance de thèses en langue étrangère. Là non plus, les règles ne sont pas appliquées.

D'une manière générale, pour les publications scientifiques, c'est un désastre ! Le monolingue anglais fleurit, si j'ose dire, sur fonds publics. Certains chercheurs français, qui publient en anglais, ne se donnent même pas la peine de résumer dans leur propre langue leurs travaux dont la publication est subventionnée pourtant par le Gouvernement français !

Evidemment, ils nous répondront toujours qu'ils seront bien plus lus s'ils publient en anglais. Je ne dirai pas le contraire, mais, puisqu'il s'agit de l'audience, que les travaux de nos chercheurs soient alors traduits en anglais, en résumé ou intégralement. Je n'y vois aucun inconvénient.

Madame le ministre, nous ne réclamons pas l'ouverture de la chasse à l'anglais, ou plutôt à l'américain...

M. Pierre Mauger. Laissons, cela à Khomeiny !

M. Xavier Deniau. ... dans les universités et les organisations publiques. Nous voulons seulement interdire la chasse au français. J'estime que nous avons tout de même droit au bilinguisme sur le territoire de notre propre pays. Nous avons droit, tout simplement, à l'application de la loi ! Alors je vous demande, s'il vous plaît, d'appliquer la circulaire que vous avez si opportunément adressée, le 30 décembre 1976, aux présidents d'universités.

Sur certains points, par exemple en matière de publications, vous avez laissé une ouverture. Vous avez cherché à susciter des suggestions éventuelles. Vous avez indiqué que vous réuniriez une commission interministérielle, puisque le Premier ministre, pour des raisons incompréhensibles, n'a pas réuni depuis trois ans le Haut comité de la langue française. Vous vous devez d'aboutir à des conclusions. Il faut faire respecter la loi, madame le ministre, dans l'intérêt de la France et des Français.

Il y va aussi de l'intérêt de tous les hommes qui, de par le monde, apprennent notre langue. Il est parfaitement inutile de dispenser un enseignement en français à tous ces chercheurs, savants ou professeurs des pays africains ou autres si, dans les colloques internationaux, dans les organisations internationales, dans les publications françaises, ils s'aperçoivent que les Français eux-mêmes utilisent une langue étrangère, en l'occurrence l'américain. L'enseignement de notre langue ne sera plus crédible et tous les efforts que nous déploierons par ailleurs seront considérés comme dérisoires. Dans cette voie, il deviendra également complètement inutile de recevoir des boursiers — vous en parliez tout à l'heure — pour leur enseigner les sciences en français.

Avant que je retire mon amendement, madame le ministre, car j'espère recevoir de votre part des assurances formelles à cet égard, il est nécessaire que vous affirmiez que la loi sera appliquée. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Claude Coulais, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas accepté cet amendement, non qu'elle soit demeurée insensible aux préoccupations exprimées par M. Xavier Deniau, au contraire, mais elle n'a pas jugé bon le moyen choisi pour les traduire.

En effet, il n'est pas satisfaisant de pénaliser les universités et les grands établissements scolaires au nom de la défense de la langue française, en réduisant un crédit de 36 682 260 francs consacré à des mesures nouvelles.

M. Robert Wagner. C'est un amendement de mise en garde !

M. Claude Coulais, rapporteur spécial. Ce n'est pas le résultat que visait d'ailleurs l'auteur de l'amendement.

La suppression proposée aboutirait à empêcher l'intégration de 1 126 personnels hors statut, ce qui serait très dommageable.

Cela dit, bien qu'elle n'ait pas accepté cet amendement, parce que le moyen choisi ne lui a pas paru bon, la commission des finances comprend, bien sûr, la préoccupation de M. Deniau. Deniau.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre des universités. Le Gouvernement partage entièrement les inquiétudes de M. Xavier Deniau pour ce qui est de la défense de la langue française.

Mon ministère n'attribue aucune subvention pour des colloques ou des congrès dans lesquels la langue française n'occupe pas la place à laquelle elle a droit. Le chapitre 36-11 n'a jamais servi à favoriser d'autres langues que le français.

J'ai saisi l'Académie des sciences des difficultés relatives aux publications scientifiques.

De plus, le nouveau président du centre national de la recherche scientifique m'a promis de reconsidérer tout le système des publications du C.N.R.S. pour résoudre divers problèmes, notamment celui que pose l'utilisation de notre langue.

Malheureusement la loi d'orientation ne me permet pas d'intervenir dans l'organisation des colloques et des congrès par les universités. Celles-ci sont autonomes, vous le savez, et dans la mesure où elles ne me réclament pas de subventions je n'en suis même pas nécessairement informée.

M. Xavier Deniau. Il faut inciter les universités à employer le français !

M. Pierre Mauger. Vous disposez tout de même, madame le ministre, de moyens d'incitation !

Mme le ministre des universités. En effet, je n'ai pas manqué de m'en servir comme le prouve la circulaire citée par M. Xavier Deniau. Effectivement, je puis supprimer des subventions ou adresser des recommandations. Je l'ai déjà fait. Il m'est possible d'intervenir également pour les publications, avec l'aide de l'académie des sciences et du C.N.R.S., mais je ne peux pas aller au-delà, même si je le regrette.

M. Xavier Deniau. Madame le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

Mme le ministre des universités. Bien entendu.

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau, avec l'autorisation de Mme le ministre des universités.

M. Xavier Deniau. Des universités utilisent, pour leurs colloques, des locaux, du personnel et des moyens publics financés sur des crédits de votre ministère. Je regrette de vous contredire sur ce point.

Si les universités organisent des colloques monolingues, en américain, hors de leurs locaux et sans se servir du personnel et des moyens publics mis à leur disposition, elles sont parfaitement libres d'agir à leur guise. Mais à partir du moment où elles fonctionnent dans le cadre de l'utilisation des crédits publics, elles sont tenues au respect de la loi, et vous pouvez alors leur rappeler que vous serez conduite à ne pas leur déléguer leurs crédits de fonctionnement s'ils doivent servir pour des colloques du style que j'ai dit.

Mme le ministre des universités. Je ne peux tout de même pas, en supprimant tous les crédits de l'université, parce que celle-ci a organisé un colloque, pénaliser des étudiants.

M. Xavier Deniau. Pas tous les crédits, bien sûr, mais vous disposez tout de même d'un grand pouvoir incitatif !

Mme le ministre des universités. C'est un pouvoir que j'exerce et le nombre des événements sur lesquels vous pouvez vous appuyer reste relativement limité si l'on considère ce qui se passe

en République fédérale d'Allemagne, par exemple, ou en Scandinavie. Les universités françaises sont encore, en Europe, les plus respectueuses de leur langue, le problème ne se posant pas dans le Royaume-Uni. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Quelques mots seulement sur ce sujet important, celui de notre langue nationale.

Le mauvais exemple vient de haut et j'ai été frappé, en 1974, quand, à la télévision, le nouveau Président de la République a annoncé son succès, en français d'abord, mais c'était tout de même la moindre des choses, puis, aussitôt après, je ne dirai pas en anglais, mais en américain. C'était peut-être un peu déjà l'institutionnalisation du bilinguisme au plus haut niveau de l'Etat.

Actuellement, ce bilinguisme, que je ne confonds pas avec le bilinguisme naturel dans certaines régions frontalières, est une des plaies de notre pays. Or les mesures envisagées par M. Beullac et M. Pelletier, pour l'enseignement du premier cycle, vont dans le même sens car elles vont favoriser outrancièrement l'enseignement de l'américain.

Il y a donc des émotions justifiées et de légitimes colères à faire entendre !

Mais ne culpabilisons pas les universitaires. Je connais un universitaire français, un de ces hommes dont vous parliez, madame le ministre, disant d'eux qu'ils étaient de haut niveau scientifique et qu'ils approuvaient votre politique : dans un colloque, désireux de présenter sa communication en français — c'était tout de même bien son droit de s'exprimer dans sa langue ! — il s'en est vu empêché sous prétexte que, selon l'usage du colloque auquel il participait, il fallait s'exprimer en américain.

Vous prenez l'exemple de la République fédérale d'Allemagne pour affirmer que la résistance linguistique est plus faible dans d'autres pays que dans le nôtre. En République fédérale l'Allemagne, la langue nationale ne compte plus tellement, il est vrai, au niveau des échanges, mais nous, nous pensons que la langue nationale est un phénomène de culture et de sensibilité. Elle est le réceptacle de nos valeurs et, à ce titre, elle mérite le plus grand intérêt.

Le malheur, c'est qu'écoutez M. Coulais, M. Xavier Deniau et Mme le ministre, je constate qu'ils sont d'accord pour dire qu'il s'agit là d'un vrai problème, mais que, malgré toutes les initiatives gouvernementales votées par l'ensemble de la majorité, rien n'est fait. Aujourd'hui, que ce soit à la radio ou dans les relations sociales, le français recule.

Dans ma circonscription, il existe une usine où il y a eu des licenciements — ce n'est malheureusement pas original. Le patron, un Anglais, était incapable de négocier avec les ouvriers car il ne parlait pas français. Il a fallu que nous fournissions un interprète !

Vous montez dans le train. Vous lisez : « *E pericoloso sporger si* ». Vous ne vous en souvenez peut-être pas, monsieur le député-maire de Nancy, mais il y a un an, dans les voitures qui mènent à votre circonscription, de petites pancartes donnaient, dans l'ordre, ce conseil en allemand, en italien et en français, parce que ces voitures étaient de fabrication allemande. Il y a eu des protestations, notamment la mienne. Maintenant, on est revenu au français, à l'allemand, à l'italien, ce qui est tout de même l'ordre normal.

Il y a là une espèce de laxisme, de flou, pour le moins, qui est très préoccupant.

Cela me fait penser à une réflexion d'Elsa Triolet : écrivain bilingue, elle disait que son bilinguisme lui donnait quelquefois l'impression d'être bigame. « La question est de savoir qui l'on trompe », ajoutait-elle.

Je trouve que ce mini-débat pour tourner autour d'une grande question vise à tromper une préoccupation nationale que l'on rencontre de plus en plus.

Il faut autre chose qu'un amendement. Il faut autre chose que cette déclaration : « Je suis d'accord, mais ce n'est pas le jour. »

Quand discuterons-nous de l'indépendance nationale à travers le développement et le maintien de notre langue en France et à l'étranger ?

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ?

M. Louis Le Penec, rapporteur pour avis. La commission n'a pas d'avis à émettre sur cet amendement car elle n'en a pas été saisie.

M. le président. Monsieur Deniau, maintenez-vous votre amendement ?

M. Xavier Deniau. Mme le ministre prend-elle l'engagement de revoir cette question avec une attention particulière ?

Si elle le prend, je retire mon amendement.

M. le président. La parole est à Mme le ministre des universités.

Mme le ministre des universités. Je m'engage à reprendre le problème et nous en discuterons ensemble.

M. le président. L'amendement n° 414 est donc retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Louis Le Penec. Le groupe socialiste vote contre le titre III et les titres suivants.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

M. Jack Ralite. Le groupe communiste vote contre.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des universités.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Budget annexe des postes et télécommunications :

(Annexe n° 50. — M. Pierre Ribes, rapporteur spécial ; avis n° 1297, tome XXIII de M. Michel Noir, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

